

NOUVEAUX SAVOIRS, NOUVEAUX EMPLOIS :  
LES EFFETS DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

*Un défi à relever dans le cadre  
du partenariat euro-méditerranéen*

*Thème étudié par les Conseils économiques et sociaux de :  
Algérie – Espagne – France – Grèce – Italie – Tunisie*

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude PASTY,  
Membre du Conseil économique et social de France

# SOMMAIRE

<b>I – INTRODUCTION .....</b>	<b>2</b>
<b>II – L'ÉTAT DES LIEUX .....</b>	<b>4</b>
A – Une population en âge de travailler, nombreuse et jeune : un atout et un formidable défi pour les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée .....	<b>5</b>
B – Des écarts encore trop importants entre le Nord et le Sud de la Méditerranée en matière d'accès aux sources du savoir .....	<b>13</b>
<b>III – METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE DE CO-DÉVELOPPEMENT : un défi majeur pour le partenariat euro-méditerranéen .....</b>	<b>23</b>
A – Le rôle stratégique des NTIC .....	<b>23</b>
B – Comment mettre les deux rives de la Méditerranée à parité en matière d'accès aux sources du savoir .....	<b>25</b>
<b>IV – CONCLUSION .....</b>	<b>36</b>

Les Conseils économiques et sociaux des pays riverains de la Méditerranée, au Sommet 2002 d'Athènes, ont confié au Conseil économique et social de France la responsabilité de la préparation d'un rapport sur le thème : « *Nouveaux savoirs, nouveaux emplois : les effets des nouvelles technologies* » en collaboration avec les Conseils d'Algérie, de Tunisie, d'Espagne, de Grèce et d'Italie.

Le groupe de travail, composé par des membres de tous ces Conseils, s'est réuni à deux reprises : à Tunis, les 26 et 27 septembre 2002, et à Marseille, les 12 et 13 décembre 2002.

Le présent document dont le rapporteur est Monsieur Jean-Claude PASTY est le résultat de cette réflexion commune.

\*  
\* \*

« *Il n'est de richesses que d'hommes* ».

*Michel de MONTAIGNE*

## **I – Introduction : Une révolution scientifique et technologique qui s'accélère et crée des menaces de rupture et de fractures durables, si des politiques appropriées ne sont pas mises en œuvre pour y remédier**

### ***1- Les caractéristiques de la « nouvelle révolution scientifique et technologique » :***

- a) accélération des innovations technologiques due :
  - à l'interactivité croissante entre les différents secteurs de la connaissance (mathématiques, physique, chimie, biologie) et entre les sciences fondamentales et les technologies (ex. les sciences fondamentales disposent du formidable outil que constitue l'accroissement sans précédent de la capacité de calcul en temps réel due à la technologie numérique)
  - au passage accéléré de la découverte à l'invention : ex. la découverte du génome humain et les progrès accomplis en matière de génie génétique ouvrent la voie à de nouvelles thérapies.
- b) cette accélération des innovations technologiques s'inscrit dans un contexte de globalisation des économies (mondialisation) qu'elle contribue elle-même à intensifier : abolition des distances due à la possibilité de communiquer en « temps réel », en quelque point de la planète que ce soit, à condition de disposer d'un accès facile et au moindre coût au réseau internet.
- c) développement d'une économie immatérielle à côté de l'économie matérielle traditionnelle avec une possibilité d'osmose entre les deux.

Suivant les stratégies mises en œuvre, cette osmose peut être favorisée ou contrariée, avec selon les cas des effets non négligeables sur le développement économique et social des pays concernés.

### ***2- Les atouts et les menaces que représentent les nouvelles technologies, notamment les NTIC, posent de nouveaux défis sociétaux qu'il convient d'identifier, afin de mieux pouvoir les relever.***

Comme la langue d'Esopé, dont elles sont sans doute la forme contemporaine la plus élaborée, les NTIC peuvent être la meilleure ou la pire des choses, selon l'utilisation qui en est faite.

a) *Les opportunités ouvertes par les NTIC sont multiples :*

- création d'emplois nouveaux, directe (dans les équipements, les services associés », et les « produits » des NTIC) et indirecte (due aux effets dynamisants de la diffusion des NTIC dans le tissu économique et social) ;
- possibilité grâce au télétravail d'une meilleure localisation des emplois sur l'ensemble du territoire, et de lutter contre les phénomènes d'urbanisation incontrôlée et de désertification des zones rurales et, d'une manière générale, de créer des emplois là où se trouvent les forces de travail disponibles, limitant ainsi les risques de migrations non maîtrisées.
- modification du contenu même du travail en donnant plus d'initiative et de responsabilité au travailleur dans l'organisation de ses tâches.
- et plus de souplesse dans le fonctionnement interne des entreprises ;
- amélioration qualitative de nombreux services liés à la personne :
  - en médecine, avec les possibilités de télédiagnostic, ou d'opérations à distance
  - en éducation : appui pédagogique, grâce à la mise à disposition des enseignants de produits numériques favorisant l'apprentissage des langues et des disciplines fondamentales (télé enseignement)
- accès facilité à la culture, sous toute ses formes (musées virtuels, musique numérique etc.)
- liberté de choix quasi illimitée des consommateurs, avec l'émergence d'un marché planétaire lié au e.commerce
- possibilité d'un dialogue citoyen et participatif à l'échelle de la planète (forum numérique, téléconférences), ouvrant de nouvelles voies à la démocratie.

b) *Les opportunités positives offertes par les NTIC peuvent aussi se transformer en menaces d'aggravation des inégalités, voire d'exclusion, si la plus grande liberté qu'elles apportent dégénère en individualisme exacerbé et n'est pas compensée par des formes nouvelles de solidarité, et de régulation sociétale.*

Chaque face positive de la médaille a son revers négatif. Ainsi :

- l'extension des nouvelles technologies peut entraîner une destruction massive d'emplois dans des secteurs entiers de l'économie traditionnelle, si cette dernière est dans l'incapacité de les utiliser à son profit, et voit ainsi sa compétitivité à l'échelle nationale ou planétaire remise en cause.
- si l'utilisation des NTIC se concentre dans les zones géographiques les plus développées, les déséquilibres économiques et démographiques entre le Nord et le Sud, entre les villes et les campagnes risquent de s'aggraver, et l'exode des compétences ou fuite des cerveaux au détriment des pays les moins développés peut s'accélérer.

Si une certaine délocalisation des activités, ou à tout le moins une distribution de celles-ci plus homogène par rapport aux forces de travail disponibles, n'est pas réalisée, l'émigration du Sud vers le Nord restera la seule alternative possible.

- une plus grande initiative individuelle dans l'organisation du travail et le fonctionnement interne des entreprises peut être destructrice des solidarités existantes et des relations contractuelles résultant du dialogue social, si toutes les conséquences de l'introduction du NTIC dans le monde du travail ne sont pas prises en considération.
- si l'accès de tous au NTIC n'est pas assuré, les inégalités déjà constatées entre pays riches et pays pauvres en matière de qualité de vie (politiques de santé, d'éducation, de culture et d'extension du débat démocratique) ne pourront que s'aggraver et creuser un peu plus le fossé qui sépare le Nord et le Sud.
- enfin toute extension des libertés individuelles a pour corollaire le développement du sens de la responsabilité de chacun, et pour limite le respect de l'autre, ce qui implique l'acceptation consensuelle de règles de déontologie, d'une éthique et d'une régulation, dont les autorités administratives et judiciaires doivent imposer le respect.

Ainsi, la révolution technologique du XXIème siècle place les politiques, les citoyens et l'ensemble des acteurs sociaux en face de nouveaux défis, souvent inédits, qu'ils doivent impérativement relever pour que le progrès scientifique et technologique soit mis au service de l'homme, de la paix et d'un meilleur équilibre de la planète et de sa préservation pour les générations futures, ce qui correspond à la définition communément admise du développement durable.

Les stratégies à mettre en œuvre, et les coopérations Nord Sud à développer pour atteindre cet objectif seront d'autant plus efficaces, qu'elles s'appuieront sur une analyse objective des paramètres qui caractérisent actuellement la situation des différents États, au regard de l'application des nouvelles technologies (état des lieux), et sur l'identification des principaux leviers à mettre en œuvre, afin d'obtenir une évolution positive.

A partir de cette analyse, il conviendra d'élaborer des propositions d'actions précises, **susceptibles d'être mises en œuvre rapidement** dans le cadre du partenariat euroméditerranéen dont les bases ont été posées par la conférence de Barcelone en 1995, dont les objectifs généreux tardent à se concrétiser.

## **II – L'État des lieux : au regard de la capacité à mettre en œuvre sur une large échelle les NTIC, de profondes inégalités caractérisent actuellement les États des deux rives de la Méditerranée.**

*Le principal défi est de passer de la société de l'information à la société du savoir.*

Pour tirer profit du développement des NTIC, il faut avoir la capacité de transformer l'information en connaissance. On parle de la société du savoir, comme manière de mettre en exergue une production, une gestion et une assimilation appropriée de la connaissance, à partir du volume croissant d'informations disponibles, et non seulement d'y avoir accès.

On ne saurait mieux dire que l'information est la matière première du savoir que l'intelligence humaine doit exploiter et non une fin en soi.

Deux facteurs conditionnent le succès pour passer d'une société de l'information à une société du savoir : le niveau général (quantitatif et qualitatif) de formation de la population, et l'aptitude du

système productif à utiliser pour l'innovation la masse des informations disponibles.

Quel est de ce double point de vue la situation des différents États riverains de la Méditerranée ?

***A - Une population en âge de travailler, nombreuse et jeune : un atout et un formidable défi pour les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée.***

### **1. Les données démographiques :**

a) *Un fort dynamisme démographique au sud et à l'est de la Méditerranée contraste avec une stagnation au nord.* Pour les neuf pays du sud et de l'est de la Méditerranée (y compris Israël), parties prenantes au partenariat euroméditerranéen, la population globale est passée de 103 millions d'habitants en 1980 à 167 millions en 2000, soit un gain de 64 millions d'habitants en vingt ans, représentant un peu plus que la population actuelle de la France ou de l'Italie.

Selon les projections faites par la Banque mondiale, cette population continuerait de croître de façon importante, même si l'on peut anticiper une certaine diminution du taux de progression (transition démographique), pour atteindre 214 millions d'habitants en 2015, soit un gain supplémentaire de population de 47 millions d'habitants, représentant plus que la population actuelle de l'Espagne.

Les rapports démographiques de part et d'autre de la Méditerranée s'en trouveraient très sensiblement modifiés.

Actuellement les cinq pays de l'Union Européenne du nord de la Méditerranée (Portugal, Espagne, France, Italie et Grèce) totalisent 197 millions d'habitants, soit un chiffre légèrement supérieur aux 167 millions d'habitants du sud et de l'est de la Méditerranée.

A l'horizon 2015, compte tenu des évolutions démographiques prévisibles et de la forte chute du taux de fécondité observée dans certains pays européens (notamment en Espagne, en Italie et en Grèce), les rapports démographiques seraient fortement inversés en faveur du sud et de l'est de la Méditerranée.

Il s'agit là d'une donnée incontournable qui doit absolument être prise en compte dans une perspective dynamique d'évolution du partenariat euroméditerranéen.

En revanche les rapports démographiques à l'intérieur de la partie sud et est de la Méditerranée seraient peu affectés par les évolutions prévisibles.

*b) une population jeune au sud et à l'est de la Méditerranée, qui contraste avec une population nettement plus âgée au nord.*

La jeunesse de la population constatée au sud et à l'est de la Méditerranée est la conséquence directe des taux de fécondité observés au cours des 15 dernières années.

Les trois Etats les plus peuplés (Egypte, Algérie, Maroc) ont une population de moins de 15 ans qui représente plus du tiers de leur population totale (autour de 35%). En Israël et en Tunisie, ce pourcentage s'abaisse légèrement en dessous de 30%, et il se situe à 40% en Syrie et en Jordanie.

Pour les cinq pays du nord de la Méditerranée, ces pourcentages sont inférieurs de plus de la moitié à ceux observés au sud et à l'est : 14,4% pour l'Italie, 15% pour l'Espagne, 15,3% pour la Grèce, 16,8% pour le Portugal, 18,9% pour la France.

Symétriquement le pourcentage de personnes âgées de plus de 65 ans est la conséquence de la baisse des taux de fécondité observée dans les Etats qui ont amorcé les premiers leur transition démographique, 6,1% au Liban, 5,9% en Tunisie, contre 4,1% en Algérie, en Egypte et au Maroc et seulement 3,1% en Syrie et 2,8% en Jordanie.

Ces pourcentages restent toutefois très nettement inférieurs à ceux constatés au nord de la Méditerranée, qui dépassent tous 15% (Irlande, Pays-Bas et Luxembourg exceptés où ils se situent entre 11,2 % et 15 %).

Ces divergences de structure de la population entre le nord et le sud de la Méditerranée ne sont pas sans enseignement sur les défis économiques et sociaux majeurs auxquels les uns et les autres sont confrontés.

Alors que les pays du nord connaissent déjà, et connaîtront davantage encore à l'avenir des difficultés de recrutement, notamment pour certains métiers délaissés par leurs ressortissants, et des problèmes de financement de leurs régimes de retraite, les pays du sud ont un énorme défi à relever, celui de la formation et de l'emploi d'une forte population jeune. Pour eux cela constitue un atout majeur dans la compétition mondiale, à condition que soient mises en œuvre des politiques actives de développement de leurs ressources humaines, permettant d'attirer les investisseurs, et favorisant l'esprit d'entreprise et les créations d'emplois.

A noter que grâce aux politiques de santé et de l'amélioration de la couverture du risque maladie mises en œuvre par les pays du sud, auxquelles les fonds MEDA ont apporté leur contribution à hauteur de 293 millions d'euros dans cinq pays (Egypte, Maroc, Tunisie, Syrie et Territoires palestiniens), l'espérance de vie à la naissance (70 ans en moyenne), sauf en Egypte et au Maroc où elle est plus faible (67 ans), tend à se rapprocher du niveau européen, qui est aussi celui d'Israël (78 ans en moyenne).

En revanche, les taux de mortalité infantile accusent encore de très fortes disparités, puisqu'ils s'échelonnent de 3 pour 1000 à 6 pour 1000 dans les pays du nord et en Israël et sont de 4 à 10 fois supérieurs dans les pays du sud, où ils s'échelonnent de 24 pour 1000 en Syrie à 45 pour 1000 au Maroc.

A l'évidence d'importants efforts visant au développement des infrastructures sanitaires et des personnels de santé dans ce secteur doivent être entrepris afin de réduire de telles disparités, moralement inacceptables. Nous devons analyser dans quelle mesure le recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication peut y contribuer, notamment dans le domaine de la formation des personnels de santé et du développement de la télé médecine.

## **2. Les données relatives à la population active.**

Le passage de la population en âge de travailler (arbitrairement définie comme correspondant aux classes d'âge de 15 à 64 ans) à la population effectivement au travail obéit à de nombreux paramètres (taux de chômage, taux d'invalidité rendant une partie de la population inapte au travail, âge moyen d'accession au travail dû à la durée de la scolarité, âge moyen de sortie lié aux conditions de départ en retraite et préretraite), qui doivent être interprétés avec beaucoup de prudence, en raison du manque d'harmonisation des statistiques disponibles, et de leur fiabilité relative.

Néanmoins les données relatives à la population active et à son évolution sont absolument nécessaires pour fonder les politiques de valorisation de la ressource humaine et ainsi mieux répondre aux exigences des emplois futurs.

Enfin, quelles que soient les réserves que l'on peut faire sur les données disponibles, elles

indiquent néanmoins des tendances, qui comme en matière démographique, font apparaître des disparités importantes entre le nord et le sud de la Méditerranée.

Ces différences ont trait notamment au taux d'activité (pourcentage de la population au travail par rapport à la population totale), au taux de chômage, au taux de scolarisation et de formation professionnelle, et aux disparités dues au genre dans l'accès à l'emploi.

*a) une croissance généralisée du taux d'activité dans l'ensemble des pays de la région euroméditerranéenne, mais plus accentuée au sud qu'au nord.*

Le tableau n° 1 établi à partir du rapport sur l'emploi dans le monde (1998-1999), publié par le BIT fait apparaître des tendances tout à fait significatives, puisque l'observation porte sur une période assez longue de 17 ans (1980-1997).

Première constatation : tous les pays de la région ont un taux de croissance de la population active plus rapide que celui de leur population totale, ce qui a pour effet une augmentation générale des taux d'activité.

Deuxième constatation, les taux de croissance de la population active observés au sud sont très sensiblement supérieurs (de 2,1% au Liban à 5,3% en Jordanie) à ceux observés dans l'Union Européenne où, à la seule exception des Pays-Bas (+1,5%) et de l'Espagne (+1,2%), ils sont tous inférieurs à 1% avec un taux extrêmement faible de 0,4% au Royaume-Uni, au Portugal et en Belgique.

Il y a donc eu un phénomène de rattrapage des taux d'activité entre les deux rives de la Méditerranée. En 1980, l'écart entre le nord et le sud était très important, de 23,8% en Jordanie à 50,6% en Suède. Il s'est sensiblement resserré en 1997, avec un plus bas de 28,9% en Jordanie et un plus haut de 54,2% en Suède.

Ce rattrapage peut être expliqué par la plus forte croissance démographique des pays du sud, se traduisant par un rajeunissement de leur population, contre une tendance au vieillissement au nord. Néanmoins les écarts demeurent encore importants entre les pays de la rive nord et ceux de la rive sud et est de la Méditerranée. Pour les premiers les taux d'activité se situent dans une fourchette de 41% à 54,2% contre 28,9% à 39,1% pour les seconds.

*b) Les taux d'activité des femmes ont augmenté dans l'ensemble de la région, mais de manière plus importante dans les Etats de l'Union Européenne, que dans les Etats de la rive sud et est de la Méditerranée, creusant encore davantage l'écart entre les premiers et les seconds.*

Ainsi, pour les Etats membres de l'Union Européenne (Irlande exceptée) le taux d'activité des femmes est toujours supérieur à 31% alors qu'il atteint un maximum de 27,1% au Maroc, et reste inférieur à 20% en Algérie, en Jordanie, en Syrie et au Liban.

Alors que dans les pays du sud, le taux d'activité des femmes ne représente que 30 (Jordanie) à 45% (Tunisie, Egypte) de celui des hommes (seul le Maroc fait exception avec un taux de 53%), dans les Etats membres de l'Union Européenne, ce taux s'échelonne de 50% (Irlande) à 90% en Suède, où la parité homme femme en matière d'accès à l'emploi est pratiquement atteinte. Il existe donc des écarts importants entre le nord et le sud, mais également à l'intérieur de chacun des deux sous-ensembles.

Ces différences trouvent leur origine dans les inégalités de développement économique (plus les Etats ont un secteur tertiaire développé, plus les opportunités d'emploi féminin augmentent), les contraintes sociales (lorsque la population se déplace des campagnes vers les villes, la nécessité d'un travail salarié des femmes se fait plus pressante), l'inégale présence de services publics sociaux (dans les pays développés à haut niveau de revenus, l'existence d'infrastructures d'accueil et de scolarité précoce pour les jeunes enfants libère les mères de famille, leur donnant ainsi la possibilité d'exercer une activité

rémunératrice autonome), et enfin dans les différences d'approche culturelle du rôle de la femme dans la société (la conquête de l'autonomie politique, civile et professionnelle de la femme est une conquête récente dans les pays de l'Union Européenne, et les chiffres cités plus haut montrent que les pays du nord de l'Europe se sont engagés plus tôt dans cette voie que ceux de l'Europe méditerranéenne).

Aujourd'hui dans l'ensemble des pays de l'Union Européenne, le vieillissement de la population globale rend plus prégnant l'augmentation du taux d'activité professionnelle des femmes.

En parallèle, la nécessité pour les pays du sud de la Méditerranée d'accroître le taux d'activité professionnelle des femmes, afin de renforcer très sensiblement leur potentiel de développement n'est pas une tâche aisée, mais il s'agit bien d'une exigence incontournable. Celle-ci a été fortement soulignée par le rapport produit par les experts issus du monde arabe et publié sous l'égide du PNUD sous le titre *Rapport arabe sur le développement humain pour l'année 2002*.

Ainsi ce rapport souligne : *aucune société ne peut parvenir à un niveau désirable de bien-être et de développement humain, ou être compétitive dans le cadre de la mondialisation si la moitié de sa population demeure marginalisée et privée de moyens d'action. Le développement exige la libération des énergies de tous*. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication peuvent fournir les instruments de cette libération, si elles s'inscrivent dans des stratégies soutenues par une volonté politique forte.

### **3. Les données socioéconomiques telles qu'elles apparaissent dans la brutalité des statistiques font apparaître un hiatus entre les aspirations légitimes d'une population jeune à un meilleur développement humain et les performances actuelles insuffisantes des économies du sud et de l'est de la Méditerranée.**

Il en résulte une immense désespérance des jeunes de ces pays, qui se traduit, selon le rapport publié par le PNUD, déjà cité, par un très fort désir d'émigration. Selon un sondage d'opinion parmi la jeunesse arabe, effectué par l'équipe de préparation du rapport, 51% des adolescents les plus âgés et 45% des plus jeunes ont exprimé leur désir d'émigrer, justifié selon eux par les conditions actuelles et l'insuffisance des perspectives d'avenir dans leur pays d'origine.

Pour inverser ces anticipations, qui seraient désastreuses pour l'ensemble de la zone sud et est de la Méditerranée, il convient d'abord de dresser un état des lieux, faisant apparaître les principaux freins ou pesanteurs héritées du passé qui s'opposent à un développement économique et social plus dynamique.

*a) Les déséquilibres du marché du travail se traduisent par la persistance d'un taux de chômage élevé, touchant plus particulièrement les femmes et les jeunes, qui affecte l'ensemble de la zone euroméditerranéenne, mais avec une ampleur nettement plus importante dans les pays de la rive est et sud que dans ceux de la rive nord.*

Les tableaux n° 2 et 3 ont été établis à partir des données rassemblées par le BIT. Les statistiques fournies par le CNES d'Algérie permettent de préciser les données relatives à ce pays.

D'une manière générale, bien que certains pays de l'Union Européenne connaissaient en 1996 des taux de chômage à deux chiffres élevés, voire très élevés dans le cas de l'Espagne (22,2%) et de la Finlande (16,1%), la situation était encore pire au sud de la Méditerranée, avec des taux supérieurs à 15% (15,3% en Tunisie, 18,6% au Maroc) et allant jusqu'à 28% en Algérie.

Ces taux se sont plutôt réduits depuis 1996, mais de façon plus significative au nord qu'au sud (et le taux de chômage algérien est resté stable), ce qui a eu pour effet d'accroître les écarts entre les deux rives de la Méditerranée.

Ceci est la conséquence d'une croissance des emplois offerts inférieure de près de moitié à celle de l'offre de main d'œuvre en Algérie, comme le montre le tableau n° 3. Certes, la situation s'est redressée depuis 1995 avec un taux de croissance de l'emploi de 3% en moyenne annuelle, mais encore insuffisant par rapport à la croissance de l'offre de main d'œuvre. En Tunisie et au Maroc la croissance de l'emploi, égale à celle de la main d'œuvre, n'a pas permis de réduire de façon significative le taux de chômage. En Egypte, bien que le taux de croissance de l'emploi ait quadruplé, il est resté inférieur au taux de croissance de la main d'œuvre, ce qui a entraîné une augmentation du chômage.

L'exemple de ces quatre pays montre que dans trois d'entre eux, des taux de croissance du PIB importants (entre 4,5 et 5,1%) n'ont pas permis de réduire de façon significative le taux de chômage, compte tenu par ailleurs d'un fort dynamisme de l'offre de main d'œuvre pour des raisons démographiques ou par suite du transfert de population des campagnes vers les villes (cas du Maroc notamment). En Algérie, la mise en œuvre imposée par les institutions internationales de politiques d'ajustement structurels, et la baisse de l'emploi dans le secteur public expliquent les contre-performances en matière de croissance du PIB et la dégradation du marché du travail qui en est la conséquence.

Pour tous ces pays, mais à des degrés divers, l'émigration reste le seul exutoire à une dégradation encore plus forte du marché du travail local, en l'absence de mise en œuvre de politiques visant à une croissance soutenue et exigeante en emplois. Cela suppose que soient identifiés les secteurs d'activité les plus porteurs dans l'avenir de ce type de croissance.

La lutte contre ce fléau du chômage, source d'exclusion et de paupérisation, est une exigence sociale forte, d'autant qu'il frappe plus lourdement les catégories de population les plus vulnérables, les jeunes, les femmes et les travailleurs handicapés.

Au Maroc en 1994, on dénombrait, selon le rapport du BIT, en milieu urbain, plus de 30% de femmes au chômage contre 17% d'hommes. Par ailleurs près de la moitié des demandeurs d'emploi possédant un certain niveau d'instruction étaient des femmes, sans doute parce qu'il est plus difficile pour ces dernières de s'expatrier.

Selon les données fournies par le CNES d'Algérie, 70% des chômeurs sont âgés de moins de 30 ans, et la majorité des 250 000 entrants nouveaux chaque année sur le marché du travail n'a pas de formation ou a reçu une formation inadaptée aux nouveaux emplois offerts (46% de ces primo demandeurs d'emplois ont moins de 25 ans).

Constatation plus inquiétante, si 75% des demandeurs d'emploi sont sans qualification, 100 000 diplômés en 2000 se sont retrouvés au chômage. Par ailleurs le chômage de longue durée s'accroît (55% des chômeurs cherchent un emploi depuis plus d'une année et 34% depuis plus de deux ans).

Le CNES note avec préoccupation que *un grand nombre de chômeurs a perdu toute volonté pour chercher du travail en raison de la rareté des créations d'emplois et de l'inefficacité des services de l'emploi en matière de rapprochement de l'offre et de la demande de travail.*

S'agissant de l'emploi féminin, en 2000 le taux de chômage des femmes demeurait très élevé (près de 30%) mais égal à celui des hommes, alors qu'en 1995 il était supérieur. L'arrivée plus nombreuse de jeunes femmes sur le marché du travail rend ce dernier encore plus concurrentiel.

*b) La distribution de la main d'œuvre par grands secteurs d'activité révèle des disparités importantes d'évolution entre le nord et le sud, mais aussi à l'intérieur de chacun des deux sous-ensembles.*

S'agissant tout d'abord de l'agriculture, qui englobe aussi la pêche, la chasse et la sylviculture, on constate une tendance générale à la baisse, mais qui est beaucoup plus accentuée au nord qu'au sud,

ce qui a pour effet d'accroître les disparités déjà très fortes au départ. Les comparaisons portent sur une période de 17 ans, allant de 1980 à 1997 (voir tableau n° 4).

Alors qu'en 1980, pour les pays du nord, les taux de population occupée dans l'agriculture s'échelonnaient de 2,6% au Royaume-Uni à 31,2% en Grèce, les chiffres correspondants pour 1997 allaient de 1,4% en Allemagne

L'application de la politique agricole commune (PAC) au sein de l'Union Européenne s'est traduite par une modernisation accélérée de l'agriculture, qui explique largement cette forte diminution du taux d'activité en agriculture. Au sud de la Méditerranée, seuls Israël et le Liban (où l'activité agricole devient marginale avec un taux d'activité correspondant à 1% de l'emploi total) ont eu une évolution comparable à celle du nord. En effet, le pourcentage d'emplois dans l'agriculture et la pêche reste très important dans tous les autres pays de la zone et s'échelonnent de 14% en Jordanie à 37,5% au Maroc, avec des taux supérieurs à 21% en Algérie, Tunisie, Egypte et Syrie.

S'agissant du secteur de l'industrie, qui englobe quatre sous-secteurs (industrie extractive ; industries manufacturières ; électricité, gaz et eau ; bâtiment et travaux publics), les évolutions entre le nord et le sud sont fortement contrastées et donnent une bonne image des inégalités de développement économique entre les deux rives de la Méditerranée.

Dans tous les pays de l'Union Européenne, et en Israël, les effectifs employés dans l'industrie ont diminué dans une proportion moindre que dans l'agriculture, mais néanmoins très significative, et se situent en 1997 dans une fourchette de 21% (Royaume-Uni, Belgique) à 35% (Autriche 34,9%, Portugal 32%, Allemagne 31%). En 1980, cette fourchette allait de 28,5% en Grèce à 45,4% en Allemagne.

Cette diminution de l'emploi industriel affecte très sensiblement l'industrie manufacturière, qui reste cependant le principal pourvoyeur d'emplois de ce secteur : en Finlande l'emploi dans les industries manufacturières ne représente plus que 13,6% de l'emploi total, au Royaume-Uni 14,5%, en France, en Belgique et au Pays-Bas, un peu plus de 16%).

A la différence des pays du nord, l'emploi dans l'industrie manufacturière continue de croître de façon très significative dans les pays du Sud de plus de 50% au cours des deux dernières décennies, en Egypte, au Maroc et au Liban, alors qu'il reste pratiquement stable en Algérie, en Tunisie, en Syrie et en Jordanie.

Ces évolutions divergentes s'expliquent sans doute par les délocalisations d'entreprises du nord vers le sud intervenues au cours de cette période, qui ont surtout concerné l'industrie manufacturière, et notamment les secteurs du textile et de l'habillement.

Selon des données statistiques émanant de l'ONUDI et datant de 1997, concernant le taux annuel d'évolution de l'emploi entre 1980 et 1994 dans certains secteurs industriels représentatifs de pays en voie de développement, en Egypte l'emploi dans le secteur textile aurait diminué en moyenne chaque année de 0,9% mais se serait accru dans le secteur habillement de 14,2%, de 12% dans le secteur de la fabrication de machines et de matériel scientifique et technique, et de 2,7% dans le secteur de la fabrication de matériel et de machines électriques. Pour le Bangladesh ces accroissements sont respectivement de 10,3%, 56,3%, 10,3% et 21,9% et pour la Chine de 0,3%, 18,8%, 7,1% et 7,5%.

Ces comparaisons internationales sont source de préoccupation car elles montrent combien la compétition mondiale s'est intensifiée, et l'avantage comparatif que peuvent en retirer les pays où les salaires et le statut social sont les plus bas. C'est une donnée que les Etats liés par le partenariat euroméditerranéen ne peuvent ignorer, et qui commande de trouver des modes de coopération permettant d'y faire face.

S'agissant du secteur des services, sa part dans l'emploi global s'est considérablement accru du

fait de la régression de la main d'œuvre active dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie dans les pays de l'Union Européenne, en Israël et, dans une proportion moindre, dans les pays du sud, où les effectifs dans l'industrie ont continué de croître. Dans 6 pays de l'Union Européenne, et en Israël, la part de la main d'œuvre occupée dans les services est égale à 70% ou dépasse ce chiffre, avec un maximum de 77% au Royaume-Uni, en Belgique et au Luxembourg, dans 6 autres pays, ce pourcentage est également très élevé et se situe entre 60 et 70%. Pour les 3 derniers pays (Autriche, Portugal et Grèce), il se situe entre 57,4 et 59,3%.

Dans les pays du sud, à l'exception du Liban et de la Jordanie, où les taux sont respectivement de 64,8% et 62,6%, ces derniers sont inférieurs à 50% et se situent dans une fourchette allant de 34,8% au Maroc à 48,3% en Syrie, l'Algérie, l'Égypte et la Tunisie ayant respectivement des taux de 45,6%, 45,3% et 44,2%.

Entre le bas de la fourchette des taux observés dans l'Union Européenne et ceux observés au sud, l'écart constaté en 1997 est de 22,6 points. Ce même écart était de 13,9 points en 1980, il s'est donc creusé de plus de 50 % au cours des deux dernières décennies. Ces chiffres doivent être interprétés avec prudence, car le secteur très vaste des services englobe des activités très diverses, comme le commerce, les transports, les communications, les services financiers, les services de santé et d'enseignement et les services à la personne. Par ailleurs, l'existence d'un secteur informel, plus ou moins développé, mais toujours présent dans les pays du sud, et qu'il est difficile d'appréhender d'un point de vue statistique, peut introduire un biais dans les comparaisons entre le nord et le sud.

Néanmoins, si l'on considère que le développement économique se traduit par une part croissante du secteur des services dans l'emploi et la création de richesses, les chiffres qui viennent d'être rappelés traduisent un décalage qui s'accroît entre le nord et le sud et qui est préoccupant.

La contribution de chacun des trois grands secteurs à la formation du produit national brut, confirme ces résultats et les amplifie (tableau n° 5).

Pour les pays de l'Union Européenne, on constate une remarquable convergence de leurs structures économiques, qui est sans doute la conséquence du processus d'intégration dans un grand marché unifié. A l'exception de la Grèce, la part de l'agriculture, de la forêt et de la pêche (secteur primaire) dans la formation de la richesse nationale est extrêmement faible et se situe dans la fourchette de 1 à 4% alors que la part des services est nettement prépondérante (de 60 à 72%).

Dans les pays du Sud, l'agriculture constitue encore un secteur important (de 10 à 24% de la valeur ajoutée) et la part des services présente de très grandes disparités, de 35% en Algérie (en raison du poids considérable –55%– du secteur industriel) à 66% au Liban. A noter toutefois que pour les services, la Jordanie, le Liban et la Tunisie ainsi que la Turquie présentent des chiffres comparables à ceux observés dans l'Union Européenne.

Ces pays connaîtront-ils une évolution comparable à celle des pays de l'Union Européenne, où le secteur agricole, au cours des quarante dernières années, s'est profondément transformé ; ce qui a conduit à un transfert de main d'œuvre vers les secteurs de l'industrie d'abord, puis des services, ce qui impliquerait une forte croissance de ces derniers dans les pays du sud ?

Cette évolution, si elle devait se produire de manière non maîtrisée, pourrait poser d'énormes problèmes en matière d'aménagement du territoire (risques d'abandon de zones entières, condamnées à la désertification) avec comme corollaire une urbanisation sauvage et déstructurante.

Plus généralement, la recherche d'un modèle de développement durable, adapté à la situation des pays du sud, et évitant ce que les économistes appellent les externalités négatives, qu'ont subi les pays du nord, devrait être une des préoccupations majeures des partenaires euroméditerranéens.

Le rapport sur l'emploi dans le monde (1998-1999) publié par le BIT contient des indications intéressantes sur la part des professions intellectuelles et scientifiques (qui comprend entre autres les ingénieurs, chercheurs et enseignants) et les professions intermédiaires (techniciens) dans l'emploi total, quels que soient les secteurs dans lesquels ces personnels sont employés (tableau n° 6).

Si Israël et la Jordanie, pour la rive sud, ont des taux d'emploi de ces personnels comparables à la moyenne des pays européens, et l'Égypte un taux comparable aux taux les plus faibles constatés en Europe, dans des pays comme la Grèce et le Portugal, le Maroc, la Tunisie, la Syrie et la Turquie présentent des taux très inférieurs (plus de la moitié) à la moyenne européenne.

Ce tableau fait également apparaître que les pourcentages d'emploi de scientifiques dans l'Union Européenne se sont très sensiblement accrus au cours des 15 dernières années (ils ont même triplé en Espagne et au Portugal et presque doublé en Irlande et en Grèce, pays les plus pauvres de l'Union Européenne en 1980), alors qu'ils n'ont que faiblement progressé en Égypte et en Israël, les deux seuls pays pour lesquels des données comparatives dans le temps soient disponibles.

La mise en œuvre du marché commun intégré au niveau de l'Union Européenne a certainement constitué un facteur majeur de convergence entre les États qui la constituent. En l'absence d'un tel stimulant pour les pays du sud de la Méditerranée, il est à craindre que les disparités actuelles, loin de se réduire, pourraient s'aggraver, ce qui constitue un autre défi majeur pour la mise en œuvre du partenariat euroméditerranéen.

Ce constat conduit à mesurer les écarts existants au niveau des politiques d'éducation et de formation, dont les résultats conditionnent très fortement le renforcement du potentiel de développement et d'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication des pays du sud de la Méditerranée.

## **B - Des écarts encore trop importants entre le Nord et le Sud de la Méditerranée en matière d'accès aux sources du savoir**

*En dépit de la mise en œuvre de politiques volontaristes dans les domaines de l'éducation de base et de la formation professionnelle, des écarts très importants subsistent entre les deux rives de la Méditerranée.*

En raison de la diversité des sources statistiques insuffisamment harmonisées, la prudence s'impose dans l'interprétation des chiffres, qui ne doivent pas être pris dans leur valeur absolue, mais comme indicateurs de disparités qui, en raison de leur ampleur, sont incontestables. On peut faire néanmoins quelques constats :

### **1. Un recul général de l'analphabétisme, mais qui laisse subsister de fortes disparités entre pays et selon le sexe.**

S'agissant en premier lieu du pourcentage d'analphabètes estimé en 2000 par rapport à la population totale âgée de plus de 15 ans, dans l'ensemble des pays de l'Union Européenne, ces taux sont inférieurs à 1%, à l'exception du Portugal (8%) et de la Grèce (3%), alors que sur la rive sud et est de la Méditerranée, ils s'échelonnent de 10% en Jordanie, où le taux est le plus bas, pour atteindre des chiffres très élevés en Égypte (45%) et au Maroc (51%)(tableau n° 7).

Ces taux sont plus élevés pour la population féminine que pour la population masculine, ainsi que dans les campagnes. Par exemple en Algérie, les taux d'analphabétisme mesurés en 1998 étaient de 24% pour les hommes et de 40% pour les femmes, de 26% dans les zones agglomérées de chefs-lieux

de wilaya, de 35% dans les zones agglomérées secondaires, et de plus de 51% dans les zones éparses. Si l'on se réfère aux chiffres de 1999, on constate une très forte disparité entre les hommes et les femmes qui va du simple au double en général, mais parfois du simple au triple en Jordanie (où cependant le taux global est l'un des plus faibles), en Syrie, au Liban ou en Turquie.

Mais ces disparités s'observent aussi dans les trois pays du sud de l'Union Européenne (Italie, Portugal et Grèce) qui conservent un taux résiduel d'analphabétisme, ce qui tendrait à prouver que le combat pour l'égalité des genres est fondamentalement un problème culturel, qui concerne l'ensemble des partenaires euro méditerranéens. Néanmoins, et c'est un élément positif, d'une manière générale, le taux d'analphabétisme recule dans tous les pays, conséquence d'un meilleur taux de scolarisation des classes jeunes, les plus nombreuses. Dans le cas de l'Algérie, pour la population âgée de dix ans et plus, en une décennie (de 1987 à 1998), le pourcentage d'analphabètes est passé de 43,6% à 31,9% (soit – 11,7 points) et pour les femmes de 56,7% à 40,3% (soit – 16,4 points) ce qui représente une réduction significative des écarts entre sexes.

Les chiffres publiés par l'UNESCO concernant le taux d'analphabètes dans la classe d'âge des 15-24 ans, c'est à dire au-delà du primaire et du secondaire, montrent qu'en effort considérable de scolarisation a été réalisé pendant les dix dernières années.

En Jordanie, l'analphabétisme des classes jeunes a quasiment disparu et il a été considérablement réduit au Liban et en Turquie mais il reste supérieur à 6% pour les filles dans ces deux pays. Il n'est plus que de 3% pour les garçons, mais de 12% pour les filles en Tunisie et respectivement de 5 et 22% en Syrie, et de 8 et 16% en Algérie. En Egypte et au Maroc, ces mêmes taux restent très élevés (24% pour les garçons, 38 à 43% pour les filles).

Des inégalités très fortes subsistent entre les sexes, même si ces dernières années, les écarts se sont réduits. Le recul de l'analphabétisme parmi les jeunes générations est la conséquence directe d'une meilleure scolarisation au niveau de l'enseignement primaire, qui dure de 5 à 6 ans, aussi bien au sud qu'au nord de la Méditerranée (tableau n° 7).

Les statistiques publiées par l'UNESCO montrent (tableau n° 8) que les taux de scolarisation nets dans l'enseignement primaire se sont très sensiblement améliorés dans tous les pays du sud au cours des quinze dernières années, et se sont rapprochés de ceux de l'Union Européenne, où l'objectif d'une scolarisation intégrale est pratiquement atteint à la seule exception notable de la Grèce et de l'Irlande.

Dans les pays du sud, seuls le Maroc et le Liban accusent un retard important avec des taux de scolarisation respectifs de 74 et 76%. Enfin, alors que dans les pays de l'Union Européenne le taux de scolarisation des garçons et des filles est identique, il subsiste des écarts notables au sud au détriment des filles, qui vont de 5 à 6 points en Syrie et en Algérie, à 10 points en Egypte et même 18 points au Maroc, où une fille sur trois n'est pas scolarisée. En revanche la parité est atteinte en Jordanie et la Tunisie et la Turquie en sont très proches (écart de 3 à 4 points seulement).

Les tableaux publiés dans les rapports annuels de l'UNESCO sur l'efficacité interne des systèmes d'enseignement primaire (tableau n° 10 pour l'année 2000) se réfèrent aux pourcentages de redoublants et d'une cohorte d'âge (en l'espèce la cohorte scolarisée en 1995) atteignant respectivement la 2<sup>ème</sup> et la 5<sup>ème</sup> année du cycle.

Ces comparaisons, qui doivent être accueillies avec une certaine réserve sur la fiabilité et l'harmonisation des données statistiques prises en compte, indiquent des résultats scolaires moindres dans les pays du sud de la Méditerranée, à l'exception toutefois de l'Égypte et de la Jordanie, que ceux que l'on peut observer à l'intérieur de l'Union Européenne. Le CNES d'Algérie note que le nombre d'élèves qui échouent ou sont exclus du système scolaire s'élève annuellement (tous niveaux confondus) à plus de 520 000 et que le taux de réussite à l'examen de passage du primaire au secondaire n'était en

2000 que de 79,5%.

Il convient toutefois d'attirer l'attention sur le fait que le ratio nombre d'élèves par enseignant du primaire est, dans les pays de la rive sud près de deux fois supérieur (24 à 28 élèves) à celui constaté au sein de l'Union Européenne, où il se situe autour de 12 élèves (cf. tableau n° 11).

En conclusion, un effort significatif de scolarisation au niveau de l'enseignement primaire a été entrepris au cours des quinze dernières années par les pays du sud de la Méditerranée et a fait reculer l'analphabétisme. Néanmoins cet effort doit être poursuivi et intensifié pour aboutir à l'éradication complète de l'analphabétisme et de l'illettrisme des moins de 25 ans, avec une attention particulière apportée à la réduction des écarts entre sexes, amorcée mais encore insuffisante pour établir l'égalité, et entre régions urbaines et zones rurales .

Enfin, s'agissant de l'analphabétisme des adultes qui n'ont pas eu accès à un enseignement de base, le problème reste entier et devrait retenir l'attention des partenaires euro méditerranéens, afin que soient proposés et mis en œuvre des programmes d'action qui leur seraient destinés. L'utilisation par les formateurs, ou pour leur propre formation, des nouvelles technologies de l'information et de la communication devrait faire l'objet d'études de faisabilité.

Par ailleurs, l'enseignement primaire constitue la base indispensable pour l'acquisition ultérieure de connaissances plus pointues facilitant l'accès aux différentes facettes de la culture et aux apprentissages nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle, qui requiert elle-même des compétences sans cesse renouvelées.

L'acquisition de ces connaissances et compétences doit se poursuivre au-delà du cycle de l'enseignement primaire, et de fait les parcours de formation ne cessent de s'allonger dans le temps, qu'il s'agisse de la durée des études initiales ou du nouveau concept de formation tout au long de la vie.

Quels sont les moyens à mobiliser, pour faire face à ce nouveau défi du renouvellement accéléré des compétences, afin que ne se creuse davantage le fossé entre ceux qui ont accès aux connaissances et ceux qui sont en sont exclus ?

**L'éradication de l'analphabétisme risquerait de devenir un combat dépassé, si elle ne permettait pas d'ouvrir aux nouveaux instruits les voies d'accès à ces nouvelles formes du savoir.**

## **2. Des capacités de formation au delà du cycle primaire très inégales**

De très fortes disparités en matière de capacités de formation, au delà de l'enseignement de base existent entre les Etats de l'Union Européenne et ceux de la rive sud de la Méditerranée.

Ces disparités concernent l'enseignement secondaire, l'enseignement supérieur, et l'enseignement technique et professionnel. Avant de faire un bilan de la capacité actuelle de formation au-delà du primaire dans les différents pays liés par le partenariat euroméditerranéen, il convient de comparer les moyens que chaque pays, en fonction de ses capacités contributives, (qui sont inégales), consacre à sa politique d'éducation.

Différents paramètres permettent de mesurer les moyens mobilisés à cet effet.

Par rapport au total des dépenses publiques, il est très significatif de constater (tableau n° 12) que les Etats du sud et de l'est de la Méditerranée consacrent une part plus importante de leur budget aux dépenses d'enseignement (de 13,6 % en Syrie à 24,9 % au Maroc), que les Etats de l'Union Européenne (9,1 % en Italie, à 15,4 % en Suède, la moyenne se situant entre 10 et

12 %). Ces différences peuvent s'expliquer en partie par la part occupée dans les Etats du nord par l'enseignement privé, qui n'est pas toujours aidé par l'Etat, mais attestent néanmoins de la priorité politique donnée par les Etats du sud aux politiques d'éducation.

En pourcentage de la richesse nationale, mesurée par le PNB, la part prise par les dépenses publiques d'enseignement donne des résultats plus contrastés mais confirme la priorité donnée à la formation par les Etats du sud. Ainsi, la Jordanie avec un taux de 7,9 % (comparable à celui d'Israël : 7,6), et la Tunisie, avec un taux de 6,7 %, ne sont dépassés en Europe que par les pays scandinaves, alors que l'Algérie (plus de 6 %) le Maroc (5,3 %), l'Égypte (4,8 %), se situent dans la moyenne des pays de l'Union Européenne (Italie 4,9 %, Espagne 5 %, France 6 %).

Il convient de noter la pression qu'exerce le coût de l'enseignement sur l'utilisation qui est faite dans chaque pays des ressources nationales disponibles, les dépenses d'enseignement venant naturellement en concurrence avec d'autres affectations à finalité sociale, comme par exemple les dépenses de santé ou les dépenses liées à l'amélioration de l'habitat et des équipements publics.

Le tableau n° 11 montre que dans tous les pays, au nord comme au sud, la dépense par élève ou étudiant s'accroît très sensiblement dès que l'on passe du cycle primaire au cycle secondaire, et de manière encore plus sensible, lors du passage à l'enseignement professionnel ou supérieur.

Selon les chiffres communiqués par le CNES d'Algérie, dans ce pays, le coût moyen d'un stagiaire de la formation professionnelle représente deux fois et le coût de formation d'un étudiant cinq fois, celui d'un élève du cycle primaire ou secondaire.

Ceci signifie très clairement que les pays du sud de la Méditerranée où le coût par élève du secondaire ou par étudiant, rapporté au PNB par habitant est plus élevé que dans les pays du nord verront cette pression s'accroître fortement lorsque davantage d'élèves du primaire accéderont aux cycles supérieurs. Or, l'allongement des études correspond à une nécessité de leur développement économique et social, qui reste fortement corrélé au pourcentage d'étudiants, poursuivant un cursus universitaire, qu'ils seront en mesure de former.

Les disparités, que l'on peut actuellement constater au niveau des cycles secondaires et supérieurs entre les deux rives de la Méditerranée, donnent une idée de l'immensité de l'effort à accomplir, et des moyens à mobiliser à cet effet, si l'on a vraiment l'ambition de les réduire.

Le tableau n° 13 publié par l'UNESCO, et évaluant le nombre prévisible moyen d'années d'études, obtenu par l'addition des taux actuels de scolarisation dans les différents cycles, fait apparaître un écart très important entre les pays appartenant à l'Union Européenne, où la durée moyenne des études va de 16 à 17 années, et ceux du sud de la Méditerranée, où elle ne dépasse pas 10 années.

Si l'on observe l'évolution dans le temps sur une décennie (1985-1996) il est remarquable de constater que dans les pays, au nord comme au sud (à la seule exception de la Syrie) les taux de scolarisation dans le secondaire (en brut ou en net) ont évolué positivement, avec un effet de rattrapage particulièrement spectaculaire en Tunisie et au Portugal, où ces taux ont doublé, et très significatif, en Égypte, en Algérie, et en Turquie, où la progression s'échelonne de 22 à 38 %.

De même, l'écart qui sépare le taux de scolarisation des garçons de celui des filles s'est significativement réduit en Algérie, où il est passé de 15 à 3 points en Égypte, de 22 à 10 points, au Maroc de 14 à 10 points et en Tunisie de 14 à 3 points.

Mais l'écart des taux de scolarisation, entre le nord et le sud demeure très important, et les disparités n'ont pas été effacées. Ainsi en 1996 dans l'Union Européenne, à l'exception du Portugal où le taux de scolarisation n'est encore que de 78 %, ce taux se situe entre 86 % (Irlande) et 99 % (Suède),

avec une forte convergence vers un taux moyen de 90 %.

En revanche dans les Etats du sud de la Méditerranée ce taux est inférieur à 60 % en Algérie, en Tunisie, en Turquie et au Maroc, et il a atteint seulement 67 % en Égypte.

La situation est beaucoup plus préoccupante au niveau de l'enseignement supérieur où les disparités sont encore plus nettement accentuées ( tableau n° 14).

Si l'on considère le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants, les écarts sont de l'ordre de 1 à 3 entre les pays du Maghreb et la moyenne des pays de l'Union Européenne (1107 à 1341 étudiants pour 100 000 habitants d'un côté, 2600 à 4400 de l'autre). Cet écart se réduit de 1 à 2 pour l'Égypte et la Syrie, avec respectivement des ratios de 1895 et 1559 étudiants. Seul le Liban avec un ratio de 2712 étudiants présente des chiffres comparables à ceux de la fourchette basse des Etats membres de l'Union Européenne, voire même supérieur à ceux de l'Allemagne.

Si l'on se place dans une perspective d'évolution historique (tableau n° 15), couvrant une décennie, (de 1985 à 1996) seuls deux pays de la zone sud, la Turquie et la Tunisie, ont plus que doublé le ratio de leurs étudiants. Mais dans le même temps ce ratio a diminué fortement au Liban (-17 %) et en Syrie (-9,7 %).

En Algérie, le taux de progression (55 %) se situe entre celui de la France (52 %) et de l'Italie (58 %) alors qu'en Égypte ce taux n'est que de 10 %, et au Maroc de 39 %, taux très inférieurs à ceux de la grande majorité des pays de l'Union Européenne qui vont de 41 % à 75 %, avec aux deux extrêmes une quasi-stagnation en Allemagne et une explosion au Portugal (triplément du nombre relatif d'étudiants).

A l'avenir ces taux devraient s'inverser du fait des dynamiques démographiques divergentes au nord et au sud (davantage de jeunes en pourcentage de la population totale au sud) à condition que les pays les plus concernés témoignent d'une réelle volonté de donner la priorité à l'élévation du niveau de formation de leurs futurs élites, et qu'ils disposent des moyens financiers et humains, pour y parvenir.

Le tableau n° 14 donnant le taux d'inscription brut des étudiants (c'est à dire le rapport entre le nombre d'étudiants quel que soit leur âge effectivement inscrits dans un cycle d'enseignement supérieur, et la population du groupe d'âge quinquennal qui suit l'âge de la fin de la scolarité secondaire), montre l'importance de l'écart à combler entre les pays du sud et ceux du nord, en matière d'accès à l'enseignement supérieur.

Dans les pays de l'Union Européenne, ce taux d'inscription brut a beaucoup augmenté entre 1985 et 1996, et il se situe dans une fourchette allant de 47 à 56 %, avec quelques exceptions aux deux extrêmes (39 % au Portugal, 41% en Irlande et 74 % en Finlande), mais ce sont les pays qui accusaient le retard le plus important en 1985 qui ont le plus progressé.

Les progrès ont été beaucoup plus lents dans les pays du sud où les taux d'accroissement les plus élevés dépassent à peine les 20 % en Égypte et en Turquie et sont compris entre 11 et 13,7 % dans les pays du Maghreb.

Ces chiffres ne tiennent pas compte des étudiants originaires de ces pays qui poursuivent leurs études dans les centres de formation européens ou nord américains, mais l'on sait que beaucoup de ces étudiants resteront à l'étranger à la fin de leur cycle d'études, ce qui constitue une hémorragie des compétences pour les pays d'origine, préjudiciable à leur développement, si elle prend trop d'ampleur.

Une autre différence notable entre le sud et le nord apparaît en ce qui concerne le genre des étudiants. Alors qu'au Sud le taux d'inscription des garçons est toujours supérieur à celui des filles dans une proportion pouvant aller jusqu'à un tiers, c'est exactement l'inverse que l'on observe dans les pays

de l'Union Européenne, à la seule exception de l'Allemagne, de la Grèce et des Pays-Bas.

### **3- Des formations qui ne sont pas toujours en adéquation avec la nouvelle économie**

La répartition des étudiants et des diplômés par grandes filières est intéressante car elle permet d'évaluer l'adéquation des systèmes de formation aux besoins du développement économique et social. Cette adéquation est loin d'être réalisée dans certains pays comme le montre la contribution du CNES d'Algérie, qui signale l'existence de dysfonctionnements se traduisant par un nombre élevé de diplômés chômeurs, notamment dans les disciplines à dominante littéraire ou juridique.

Le tableau n° 16 extrait du rapport mondial sur l'éducation, publié en 2000 par l'UNESCO doit être interprété avec prudence, car la répartition des étudiants entre les différentes filières, peut parfois présenter quelques aléas ou incertitudes, notamment entre les filières éducation et lettres.

Nonobstant cette difficulté, ce tableau comparatif, révèle quelques orientations significatives.

S'agissant tout d'abord de la filière technologique par excellence, regroupant les sciences exactes et naturelles, les sciences de l'ingénieur et de l'agriculture, on constate une assez grande convergence à l'intérieur de la zone euro méditerranéenne, autour d'un pourcentage d'inscrits de 25 à 31 % (17 des 23 pays étudiés, au sud comme au nord de la Méditerranée se situent dans cette fourchette). L'Algérie présente un taux très élevé d'inscription dans cette filière (50 %), de même que la Finlande, au sein de l'Union Européenne (37 %).

En revanche dans les pays Méditerranéens, l'Égypte (15 %) le Liban (17 %) et la Turquie (22 %) ont des taux nettement plus faibles, ainsi que les Pays-Bas en Europe.

S'agissant des sciences médicales les résultats sont beaucoup plus contrastés, avec une dispersion très importante des taux d'inscription. Si l'on considère que le taux médian se situe entre 9 et 11, 9 pays seulement sur 23 se situent à l'intérieur de cette fourchette, dont trois (Algérie, Jordanie et Turquie) au sud de la Méditerranée.

Les écarts les plus significatifs concernent, pour les taux les plus bas le Maroc et le Liban (3 %), l'Irlande (5 %) le Portugal (6 %) et Israël (6 %) et pour les taux les plus élevés la Suède et la Belgique (13 %) et surtout la Finlande et le Royaume-Uni (16 %).

La répartition des étudiants selon le genre est extrêmement instructive. D'une part, elle confirme la moindre présence des jeunes femmes dans l'enseignement supérieur dans les pays du sud, avec les taux les plus bas en Turquie (38 %) au Maroc (41 %) et en Égypte (42 %), contre 47% en Jordanie et 49% au Liban.

A contrario dans certains pays de l'Union Européenne la féminisation de l'enseignement supérieur est très forte. Il s'agit de la France (55 %), de la Suède (56 %) et du Portugal (57 %). Il s'agit là de résultats moyens concernant l'ensemble des filières, mais les disparités entre sexes sont très accentuées dans certaines filières.

La filière médicale est devenue une filière très majoritairement féminine dans tous les pays de l'Union Européenne, avec des taux dépassant 80 % dans les pays scandinaves (Danemark et Finlande), 70 % en Suède, au Royaume-Uni, au Portugal, aux Pays-Bas, et en Espagne, et 60 % dans les autres pays européens, à l'exception de l'Italie (57 %).

Six pays de la rive sud, atteignent ou dépassent le taux de 50 %. Il s'agit de l'Algérie (50 %) de la Tunisie (55 %) de la Jordanie (54 %) du Liban (53 %) de la Turquie (64 %) et d'Israël (69 %).

%).

A un moindre degré, mais de manière très significative, la féminisation des filières éducation, lettres, droit et sciences humaines doit également être mise en évidence. Cette évolution peut être source de préoccupation si elle s'accompagne d'une plus faible rémunération des femmes à la sortie de l'université, que l'on peut constater par ailleurs, aussi bien dans les pays du nord que dans ceux du sud. Certains commentateurs vont même jusqu'à évoquer une relative paupérisation des filières où les femmes sont majoritairement employées (éducation, santé, justice).

A contrario la sous représentation des femmes dans la filière scientifique et technologique est flagrante. Elle concerne aussi bien les pays du nord que ceux du sud. Le pourcentage de femmes inscrites dans ces filières ne dépasse que très rarement 33 % : en Irlande (34 %), en Italie (35 %), en Algérie et en Jordanie (36 %), au Portugal et au Liban (37 %).

A l'évidence une conclusion s'impose: le rééquilibrage des filières en fonction des débouchés professionnels avec un renforcement de la filière scientifique et technologique, et à l'intérieur de chacune des filières, une meilleure harmonisation entre les genres, devrait constituer une préoccupation commune de l'ensemble des partenaires euro méditerranéens, afin de rencontrer les objectifs à moyen terme de la déclaration de Barcelone.

L'adaptation aux exigences du marché du travail et plus particulièrement la recherche de la meilleure adéquation possible de la formation aux offres d'emploi doit être une préoccupation centrale des systèmes scolaires au-delà de l'éducation de base fournie par les écoles primaires.

Cette préoccupation est dominante dans les établissements qui dispensent principalement un enseignement technique et professionnel, voire dans les établissements d'enseignement général qui alternent enseignement théorique et formation pratique en entreprise, comme cela se pratique beaucoup en Allemagne.

Or l'enseignement technique et professionnel dispensé dans les établissements spécialisés fait apparaître des disparités entre les pays du nord et ceux du sud. Comme le montre le tableau n° 17 si l'on considère les effectifs scolarisés dans l'enseignement technique et professionnel par rapport aux effectifs globaux scolarisés dans le cycle secondaire, le taux moyen est passé de 12,1 % à 15 % au sud, entre 1980 et le milieu des années 90, et de 22,9 % à 30,4 % au nord, ce qui signifie que les écarts se sont creusés au lieu de se réduire.

Ces écarts moyens, cachent des disparités de très forte amplitude à l'intérieur des deux sous-ensembles. Ainsi, au sud si l'Égypte et la Turquie sont au niveau du taux moyen européen, l'Algérie, le Maroc, et la Tunisie, sont dans un rapport de 1 à 5 par rapport à ce même taux.

Dans le groupe européen, l'Irlande, le Portugal, et la Grèce, sont dans un rapport de 1 à 3 ou de 1 à 2 par rapport au taux moyen. Il est donc clair que dans un grand nombre de pays du sud, voire de certains pays du sud de l'Europe l'enseignement technique et professionnel représente un maillon faible, qui devrait être très sérieusement renforcé.

Dans sa contribution le CNES d'Algérie attire l'attention sur la gravité de la situation dans ce pays. Alors que la demande de formation est très importante puisqu'elle cumule les besoins nés des déperditions scolaires (tous cycles d'enseignement confondus) estimé à 500 000 élèves, des jeunes au chômage qui représentent 80% des 2 300 000 chômeurs recensés (parmi lesquels 3 ou 4 n'ont pas bénéficié de formation qualifiante bien qu'ils possèdent un niveau d'instruction primaire et/ou secondaire) et les besoins des adultes victimes de licenciements économiques ou qui doivent s'adapter à des mutations de leur emploi, l'appareil mobilisable pour y répondre est très insuffisant, et ne permet de faire face qu'aux demandes les plus urgentes.

Par ailleurs, le CNES fait observer que *l'implantation géographique des structures de formation obéit plus à des normes administratives dictées par le découpage administratif qu'à des critères objectifs en liaison avec les vocations naturelles et économiques des régions. Ceci a accentué l'orientation de l'appareil de formation plus vers le système éducatif pour accueillir les déperditions scolaires que vers le monde du travail et ses exigences.*

Si à l'intérieur des structures existantes la parité entre les filles et les garçons est pratiquement acquise (45% de filles en 2001), le CNES regrette que les formations en cours du soir et à distance, avec respectivement 4,98% et 3,03% du nombre total des stagiaires accueillis, soient faiblement représentés alors qu'elles offrent des perspectives non négligeables du fait de leur souplesse et de leur faible coût. Ces perspectives demanderaient à être explorées, notamment par le recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Par ailleurs un public est insuffisamment pris en compte, celui des travailleurs handicapés, qui ne représentent que 0,25% des inscrits, mais leur nombre progresse très fortement puisqu'il est passé de 586 stagiaires en 1999 à 8111 en 2001, et que 1000 places supplémentaires vont être créées.

Enfin, selon le CNES le dispositif existant ne tient pas suffisamment compte des demandes de qualification émanant du marché du travail (en formation résidentielle l'informatique ne rassemble encore que 15,15% des stagiaires et 22,15% des apprentis), et de l'élévation du niveau d'instruction des demandeurs de formation. La proportion de diplômés de la formation professionnelle de niveau 5 (technicien supérieur) ne dépasse pas 5%, ce qui est très en deçà de la demande émanant des entreprises.

A noter également que, depuis 1991, l'offre privée de formation professionnelle vient compléter l'offre publique, et offre une capacité pédagogique de 46 000 postes à comparer aux 188 000 postes du secteur public, ce qui est loin d'être négligeable.

L'exemple algérien est parfaitement illustratif d'une prise de conscience de la nécessité pour certains pays d'accroître très fortement leurs capacités pédagogiques en matière de formation technique et professionnelle, et d'obtenir une meilleure adéquation des formations dispensées aux profils de compétences induites par les nouveaux emplois offerts.

***4- Le degré de pénétration des sociétés par les nouvelles technologies fait apparaître un fossé entre les deux rives de la Méditerranée, qui doit être impérativement réduit, afin de parvenir à une réelle convergence des niveaux de développement économique et social***

*a)- Une situation marquée par de très fortes disparités*

Si l'on se réfère, en dépit de leurs imperfections aux indices synthétiques publiés par les grandes institutions internationales pour mesurer les écarts de développement économique ou humain, le fossé entre les deux rives de la méditerranée apparaît très important.

S'agissant tout d'abord du Revenu national par habitant, en dollars, exprimé en termes de parité de pouvoir d'achat, on constate une remarquable convergence des pays de l'Union européenne, où le niveau de cet indicateur s'établit entre 24000 et 28000 dollars en 2001, avec seulement un niveau plus faible dans deux pays, la Grèce (17 860 \$) et le Portugal (17 270 \$).

Le niveau atteint par Israël (19 330 \$) est proche du niveau européen, et celui de Singapour, qualifié de dragon asiatique, est égal au niveau moyen européen. Toutefois, l'ensemble des pays de l'Union Européenne affiche un retard significatif par rapport aux Etats-Unis, où cet indicateur est égal à 34870 \$, soit un écart en faveur des Etats-Unis de 24 à 45 % selon les pays européens.

Dans les pays de la rive sud de la Méditerranée, le revenu moyen par habitant, en terme de parité de pouvoir d'achat, est en moyenne 4 à 5 fois inférieur au niveau le plus bas de l'Union européenne, voire 7 fois en Syrie où il est le plus bas, et plus de 6 fois au Maroc et en Egypte.

L'indicateur du développement humain établi par le PNUD est un indicateur composite, qui intègre différents paramètres (espérance de vie à la naissance, taux d'alphabétisation des adultes, taux de scolarisation, PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat), choisis arbitrairement, et qui pourrait donner des résultats sensiblement différents, si d'autres paramètres étaient retenus.

Son inconvénient est d'intégrer des facteurs à évolution lente, comme le taux d'alphabétisation, ou l'espérance de vie à la naissance, qui désavantagent dans les comparaisons internationales les pays les plus en retard. Néanmoins, mettant l'accent sur deux facteurs importants du développement économique et humain que sont la santé et l'éducation, il est un bon indicateur des disparités actuelles, et de ce fait contribue à bien mettre en évidence les efforts qui doivent être entrepris pour y remédier.

Ainsi le dernier tableau publié (voir tableau n° 18bis) classe les 173 États de notre planète, en trois groupes : celui des pays à développement humain élevé (dont l'indicateur est égal ou supérieur à 0,800) qui comprend 53 pays, celui des pays à développement humain moyen (indicateur compris entre 0,500 et 0,800) qui comporte 84 pays, et enfin celui des pays à faible développement humain, (indice compris entre 0,275 pour la Sierra Leone et 0,500) et qui compte les 36 pays les plus démunis.

Non seulement, tous les pays de l'Union européenne figurent dans le premier groupe, y compris les dix futurs adhérents, mais les 15 états membres actuels sont tous situés dans la première partie du groupe, de même qu'Israël, alors que tous les autres pays de la rive sud, sont classés dans le deuxième groupe, où figurent également la Roumanie et la Bulgarie, mais aussi la Russie.

Si l'on considère l'évolution de cet indicateur au cours des 20 ou 25 dernières années, on constate cependant un resserrement des écarts, avec des taux de progression nettement plus élevés dans les pays du sud (40% ou plus en Algérie, en Tunisie, au Maroc et en Egypte) que dans les pays de la rive nord (taux compris entre + 9 et + 13%, à l'exception du Portugal + 19%).

Mais les écarts demeurent encore très importants, puisque l'indicateur des pays du sud en tête de leur groupe, le Liban, la Turquie, la Tunisie et la Jordanie, se situe au niveau de l'indicateur du Portugal (dernier pays européen dans ce classement), il y a 25 ans.

*b)- La révolution technologique peut-elle accélérer, en diffusant plus largement l'innovation dans tous les secteurs de la société et de l'économie, la convergence des niveaux de développement économique et social entre les deux rives de la Méditerranée ?*

La réponse à cette question relève du défi si l'on se réfère à l'existant.

Le PNUD a récemment élaboré un indicateur du développement technologique (IDT) auquel on peut adresser les mêmes critiques que celles formulées à l'encontre de l'indicateur du développement humain, et notamment le choix arbitraire des paramètres retenus pour son calcul.

Les paramètres choisis sont le nombre des brevets accordés à des résidents (par million d'habitants), les redevances et droits de licence reçus (en dollars pour 1000 habitants), le nombre d'ordinateurs reliés à Internet (pour 1000 habitants), les exportations à contenu technologique intermédiaire ou fort (en pourcentage des exportations totales de marchandises), le nombre de téléphones (lignes d'abonnés et portables), la consommation d'électricité (kwh par habitant) et enfin la durée moyenne de scolarité et le taux brut d'inscription dans les filières scientifiques du supérieur.

Néanmoins, en raison de la multiplicité des paramètres retenus qui font références à des

technologies récentes (Internet) ou plus anciennes (téléphone fixe), cet indicateur constitue un élément d'analyse intéressant. Certains paramètres étant susceptibles d'évoluer très rapidement, comme par exemple le nombre d'ordinateurs reliés à Internet, ou de téléphones mobiles, cet indicateur présente une volatilité plus grande que l'indicateur du développement humain, mais n'est-ce pas là une caractéristique fondamentale de la révolution technologique en cours, d'induire une plus grande variabilité dans l'utilisation des facteurs de production et dans la situation respective des individus, des groupes sociaux ou des États ?

Au regard de cet indicateur, le PNUD a classé 72 pays pour lesquels des données significatives ont pu être rassemblées en quatre groupes. (tableau n°19)

Le premier groupe, intitulé groupe des leaders, compte 18 pays dont la valeur de l'indicateur de développement technologique est supérieur à 0,500. La tête de ce groupe, dont font partie 9 pays de l'Union Européenne et Israël, est occupée par la Finlande qui devance les Etats-Unis, la Suède, le Japon et la Corée du Sud. Dans les trois pays de tête, le nombre d'ordinateurs reliés à Internet (plus de 125 pour 1000 habitants) et la consommation d'électricité (plus de 11800 kwh par habitant) sont particulièrement élevés.

Le second groupe intitulé groupe des leaders potentiels compte 19 pays, dont 4 pays du sud de l'Europe (Espagne, Portugal, Italie, et Grèce) dont l'indicateur se situe entre 0,350 et 0,500. Dans ces pays les redevances et droits de licences reçus sont nettement plus faibles que dans les pays du premier groupe, ainsi que le nombre d'ordinateurs reliés à Internet (de 16,4 à 30,4 pour les quatre pays européens de ce groupe), et dans une proportion moindre la consommation d'électricité par habitant.

Le troisième groupe est dénommé groupe des utilisateurs dynamiques (des nouvelles technologies) et compte 26 pays, dont 4 pays du sud de la Méditerranée, avec dans l'ordre décroissant de l'indicateur de développement technologique (compris pour ce groupe entre 0,200 et 0,350) la Tunisie, la Syrie, l'Egypte et l'Algérie. Figurent également dans ce groupe, la Chine et l'Inde.

Dans ce troisième groupe, le nombre de brevets accordés à des résidents ou les redevances et droits de licences reçus sont égaux à zéro ou extrêmement faibles, la durée moyenne de la scolarité et le taux d'inscription brut dans les filières scientifiques du supérieur sont très nettement inférieurs à ceux observés dans les deux premiers groupes, le nombre d'ordinateurs reliés à Internet n'est pas connu ou très peu significatif et le nombre d'abonnés au téléphone reste faible (8 à 15 fois moins qu'en Grèce ou au Portugal).

Enfin, le quatrième groupe, avec 9 pays, comprend des Etats de l'Afrique subsaharienne, le Pakistan, le Népal et un Etat sudaméricain (le Nicaragua) dont toutes les composantes de l'indice de développement technologique sont extrêmement faibles, et qui de ce fait peuvent être considérés comme étant en marge de l'utilisation, non seulement, des technologies nouvelles (Internet) mais aussi des technologies anciennes (téléphone).

Quatre pays du sud de la Méditerranée, la Jordanie, le Liban, le Maroc et la Turquie ne figurent pas dans ce classement, en raison de données incomplètes, mais à partir des indices partiels recueillis, ils devraient normalement se situer dans le troisième groupe, celui des utilisateurs dynamiques.

Enfin, le PNUD a recensé 46 technopoles ou grands centres d'innovation technologiques, qui illustrent une distribution très inégalitaire des pôles du savoir à la surface de notre planète : 13 sont situés aux Etats-Unis, 16 en Europe, 2 au Japon, 2 à Singapour, 1 en Inde, 3 en Chine, 1 en Corée du Sud et 1 en Malaisie (soit au total 10 en Asie), 1 au Canada, 2 au Brésil, 1 en Australie, 1 en Afrique du Sud, 1 en Tunisie et 1 en Israël, soit seulement 2 pour les pays de la rive sud de la Méditerranée.

Deux autres indicateurs partiels confirment ces inégalités, au regard des capacités scientifiques

et technologiques.

Ainsi la part des dépenses de recherche et développement par rapport au PNB (tableau n° 20) est extrêmement faible au sud de la Méditerranée (de 0,2 à 0,5 %) alors qu'elle est comprise généralement entre 2 et 2,8 % au nord, à l'exception, pour les taux les plus bas, de l'Italie (0,5 %) du Portugal (0,6 %) et de l'Espagne (0,9 %) et pour le plus élevé de la Suède (3,8 %). Les taux européens sont comparables à celui des Etats-Unis (2,6 %).

La part importante prise par les entreprises dans le financement des dépenses de recherche et de développement est généralement comprise en Europe et aux Etats-Unis entre 50 et plus de 60 % alors qu'elle est inexistante ou inférieure à un tiers (Turquie) dans les pays du sud.

**C'est la manifestation d'un cercle vicieux. La faiblesse du tissu industriel ou de services des pays du sud, la prééminence de petites entreprises aux moyens financiers très réduits, fait que le financement de la recherche et du développement repose presque exclusivement sur le secteur public, qui du fait des programmes d'ajustement macroéconomiques imposés par les institutions financières internationales, ne peut suppléer à cette déficience des entreprises privées.**

Or le secteur privé ne peut devenir performant et dégager des marges opérationnelles lui permettant d'investir dans la recherche et le développement, que s'il a accès aux innovations et technologies mises en œuvre par les entreprises des pays les plus avancés.

Si l'on considère le nombre de scientifiques et ingénieurs employés en recherche et développement pour 100 000 habitants, les écarts sont énormes et vont de 1 à 6 par rapport à la moyenne européenne pour l'Egypte, de 1 à 20 pour la Tunisie ou de 1 à 25 pour la Jordanie.

Ces différentes données présentent une photographie tout à fait significative du fossé qui sépare, en matière de production et de diffusion du savoir, les pays que le PNUD qualifie de leaders ou leaders potentiels et ceux qui ne sont aujourd'hui, faute d'infrastructures suffisantes, que les utilisateurs des innovations produites ailleurs. La réduction des inégalités dans les niveaux de développement technologique passe inévitablement par le comblement progressif de ce fossé.

Quelle est aujourd'hui la contribution et quelle pourrait être à moyen terme la contribution du partenariat euroméditerranéen au relèvement de ce défi, qui correspond bien à l'un des objectifs centraux de la déclaration de Barcelone : construire une zone de prospérité commune de part et d'autre de la Méditerranée ?

**III - Mettre en œuvre une stratégie de co-développement, pour permettre aux pays de la rive Sud et Est de la Méditerranée de bénéficier pleinement des effets positifs des nouvelles technologies de l'information et de la communication : un défi majeur pour le partenariat euro-méditerranéen.**

#### *A – Le rôle stratégique des NTIC*

Le rapport mondial sur le développement humain 2001, publié par le PNUD, a mis l'accent sur l'importance stratégique des NTIC pour le développement humain et social. Ce rapport concluait en ces termes : « Les pays du tiers monde ne doivent pas rester éternellement otages des programmes de recherche définis par la demande commerciale mondiale.

S'il doit y avoir, au XXI<sup>ème</sup> siècle, une forme de développement qui donne aux individus les

moyens de leur autonomie, alors ce développement passe par la libération des potentiels créatifs et par la constitution de capacités technologiques. Un grand nombre de pays en développement ont déjà commencé à relever ce défi. Les initiatives planétaires qui répondent à cet impératif fourniront non seulement des solutions aux crises du moment, mais aussi des moyens d'affronter celles de demain.

L'ère des réseaux peut donner aux personnes les moyens de se réaliser en leur permettant d'utiliser des savoirs qui sont le patrimoine collectif de l'humanité et de contribuer à l'enrichissement de ces savoirs. Et le grand défi de ce nouveau siècle consiste à mettre ces savoirs à la portée de toute la planète et non plus d'une poignée de privilégiés ».

Par ailleurs, le dernier rapport du FEMISE (réseau regroupant des instituts de recherche économique et sociale des deux rives de la Méditerranée, qui a pour objectif d'analyser les différentes problématiques du partenariat euro-méditerranéen et de faire des propositions d'action à cet effet) adopté à Marseille en juillet 2002 à la suite d'une réunion de l'atelier de travail de son comité d'orientation, met fortement l'accent sur une nouvelle stratégie de croissance pour les pays partenaires s'appuyant sur le concept « d'économie fondée sur la connaissance (EFC) ».

Après avoir rappelé que « s'insérer dans cette économie de la connaissance est sans doute le moyen de prendre des raccourcis avec l'histoire, ne pas le faire c'est peut être prendre un retard encore plus grand que lors de la précédente révolution industrielle, et c'est peut être même menacer des caractères civilisationnels fondamentaux », le rapport du FEMISE définit de façon précise ce nouveau concept d'économie fondée sur la connaissance. Sa spécificité est de générer un processus de croissance auto entretenu, dans lequel le stock de connaissances est moins important que son taux de renouvellement, et qui de ce fait s'éloigne du paradigme de la rareté, sur lequel se fondent de nombreuses théories économiques, puisque la ressource de base, la connaissance est a priori illimitée et renouvelable.

Le processus central de l'EFC est l'apprentissage qui permet de renouveler sans cesse les connaissances, et ensuite de les diffuser dans tous les segments de la société. Dans ce type d'économie, ce sont les secteurs de haute technologie et les services qui sont les principales sources de création d'emplois. Par ailleurs les structures organisationnelles, qu'il s'agisse des entreprises ou des systèmes de formation doivent constamment s'adapter à l'évolution permanente des connaissances, ce qui accroît le besoin et la demande de formation.

Le rapport du FEMISE met particulièrement l'accent sur la difficulté de concilier l'évolution vers une économie fondée sur la connaissance, qui requiert des bouleversements profonds des structures existantes, et la transition économique dans laquelle sont engagés les pays du sud de la Méditerranée, qui limite considérablement les possibilités d'intervention que la puissance publique devrait pouvoir mobiliser pour rendre ces évolutions socialement acceptables. Enfin, il faut tout à la fois selon le FEMISE « concevoir une stratégie nationale coordonnée et mettre en place des mécanismes décentralisés qui poussent les agents économiques et la société civile dans son ensemble, à utiliser en permanence ces systèmes de production et de diffusion des connaissances, et à densifier les relations entre eux ».

Pour la mise en œuvre de telles stratégies il est essentiel, dans un contexte de rigidité comportementale et institutionnelle d'identifier les leviers du changement. Dans cette optique la politique de formation (initiale et continue tout au long de la vie) joue un rôle fondamental, tant il est évident que l'avènement de la société de la connaissance ne peut s'effectuer « si la plus grande partie de la société ne sait pas interpréter et sélectionner les informations qui se diffusent désormais au niveau global »<sup>1</sup>

L'objectif est clairement dessiné. Le problème majeur qui se pose est de le rendre opérationnel. Quel peut être et quel doit être dans cette perspective la contribution du partenariat euro méditerranée dans le cadre régional qui est le sien ?

---

<sup>1</sup> Rapport FEMISE.

Cette stratégie de diffusion des connaissances et du savoir, comme fondement essentiel de toute politique de développement économique et humain, ne peut réussir que si elle permet tout à la fois :

- de combler le fossé existant entre les deux rives de la Méditerranée, en matière d'accès à la formation (initiale et continue), à la recherche développement, aux centres scientifiques d'excellence (universités et technopoles), et aux réseaux de la toile qui se constituent à l'échelle planétaire ;
- de renforcer le tissu économique et social des pays de la rive sud et est, en mettant tout particulièrement l'accent sur les PME-PMI, les micro entreprises du secteur informel et les associations à but non lucratif.

Son succès est aussi conditionné par la mise en place d'un cadre politique global, favorable à l'innovation, à la prise de responsabilité des acteurs économiques et sociaux et à l'esprit d'initiative et d'entreprise.

## **B – Comment mettre les deux rives de la Méditerranée à parité en matière d'accès aux sources du savoir ?**

L'objectif fixé lors du sommet mondial du Millénaire organisé par les Nations-Unies, d'éradiquer complètement d'ici 2015, l'illettrisme des jeunes, en généralisant l'enseignement primaire pour tous les enfants des deux sexes est certes un préalable indispensable, mais il ne saurait en aucune façon constituer une finalité ultime et il doit être impérativement dépassé.

En effet l'acquisition d'une formation initiale de base n'est qu'une étape dans l'acquisition des connaissances, une clé d'entrée dans la société de la connaissance. Le capital acquis doit être constamment entretenu, afin de permettre à son détenteur de s'adapter aux évolutions de plus en plus rapides des connaissances scientifiques et technologiques.

Par ailleurs, ceux qui n'ont pas eu la possibilité d'acquérir cette formation de base ne doivent pas être exclus du monde de la connaissance, d'où l'importance de la formation tout au long de la vie, qui devient encore plus impérative dans un monde en mutation, pour ne pas dire en révolution permanente.

Enfin, un objectif purement quantitatif serait extraordinairement réducteur et inadapté aux besoins du monde moderne. La qualité de la formation dispensée est un atout majeur de réussite scolaire et d'insertion sociale et professionnelle.

Chacun doit apprendre à apprendre, qu'il s'agisse de formation purement intellectuelle (culture générale) ou de formation plus pragmatique à des fins professionnelles et correspondant aux demandes du marché du travail.

Les centres de formation, quel que soit le niveau d'éducation auquel ils répondent, ne peuvent satisfaire à cette exigence qualitative si ils sont coupés des foyers de recherche et développement, qui se structurent de plus en plus autour des technopoles, rassemblant universités, établissements de recherche publique et privée, et entreprises innovantes. Or c'est dans ce domaine que les disparités entre le nord et le sud sont les plus accentuées.

Le rapport du PNUD pour 2001 révèle qu'avec 19 % de la population mondiale, les 29 pays membres de l'OCDE ont consacré en 1998 520 milliards de dollars à la recherche et au développement (soit près de 40 % de plus que le PNB cumulé des pays du sud de la Méditerranée, Israël excepté). Ces mêmes pays concentrent 91 % des 347 000 brevets délivrés en 1998.

L'écart est gigantesque et rend impératif la création de technopoles et centres d'excellence, sur la rive sud, ce qui demandera du temps et devrait donc constituer une action à haute priorité. En attendant, le renforcement des possibilités d'accès aux réseaux internet existants des universités et centres de recherche du sud de la Méditerranée revêt un très grand degré d'urgence. Des liaisons se sont d'ores et déjà établies, mais il convient de leur donner une plus grande densité, en favorisant la création d'une ou de plusieurs universités virtuelles euro méditerranéennes, créant des synergies et facilitant une étroite coopération entre les enseignants et chercheurs des deux rives de la Méditerranée.

Ces universités virtuelles, ouvertes aux entreprises et à la société civile, pourraient constituer des têtes de réseau et jouer un rôle d'interface important dans la diffusion des connaissances en direction de tous les segments de la société.

A cet effet, les actions suivantes doivent être engagées :

### ***1. Réformer en profondeur les systèmes éducatifs pour répondre aux besoins d'une économie fondée sur la connaissance.***

Les rigidités des systèmes éducatifs en place, qui ne répondent que très imparfaitement aux exigences de la nouvelle révolution technologique, sont explicitées dans la contribution du CNES d'Algérie et font l'objet d'une analyse très fouillée dans le rapport du FEMISE. Ces rigidités ne sont d'ailleurs pas particulières aux pays de la rive sud car certains des dysfonctionnements constatés se retrouvent également dans certains pays de l'Union européenne.

Il s'agit notamment de la mauvaise efficacité globale des systèmes éducatifs qui se traduit par :

- des taux de redoublement importants au niveau du primaire et du secondaire, conduisant souvent à une sélection par l'échec au niveau du supérieur,
- la tendance à la reproduction à l'identique des systèmes tirés par le haut par les enseignants, aboutissant à privilégier les filières généralistes au détriment des filières scientifiques et technologiques, ainsi que les filières longues par rapport aux filières courtes qui répondraient mieux aux besoins de l'économie,
- la dévalorisation qui en est la conséquence des filières professionnelles et de la formation continue qui servent de réceptacles aux exclus du système scolaire généraliste,
- l'absence de prise en compte de la valorisation des compétences et des acquis professionnels.

Il s'y ajoute une difficulté spécifique due à l'absence d'une politique cohérente en matière d'enseignement des langues. Le bon usage des nouvelles technologies suppose une bonne connaissance de plusieurs langues : la ou les langues maternelles (dans les pays qui pratiquent le bilinguisme) qui permettent l'enracinement dans une culture, une langue véhiculaire qui sera de plus en plus l'anglais et si possible une ou plusieurs langues des pays partenaires au plan économique ou culturel.

Les politiques d'utilisation exclusive de l'arabe dans l'enseignement telles qu'elles ont été conduites dans certains pays ont eu des effets négatifs lorsqu'elles ont conduit à supprimer l'apprentissage d'autres langues, sans réellement conforter ce qui aurait été souhaitable une bonne pratique de l'arabe, enracinée dans une culture régionale qu'elle aurait contribué à conforter.

En effet le nombre de livres traduits en arabe est extrêmement faible (300 livres par an

selon le rapport arabe sur le développement humain publié par le PNUD, soit cinq fois moins qu'en Grèce), surtout dans les disciplines scientifiques. Ces politiques ont eu pour conséquence une ségrégation sociale entre les étudiants ayant appris des langues étrangères, et appartenant généralement aux classes dirigeantes, qui ont la possibilité de poursuivre des études supérieures en Europe ou en Amérique du Nord, et la grande masse des élèves sortant du cycle secondaire qui si ils ne connaissent que l'arabe sont discriminés. Or l'enseignement de plusieurs langues est possible à condition qu'il commence dès le cycle primaire, ce que devrait permettre un recours intensif aux nouvelles technologies.

Enfin faute de liens étroits entre l'appareil de formation et la sphère économique, un grand nombre d'étudiants diplômés sont au chômage, phénomène aggravé par la diminution des emplois offerts par le secteur public, suite à la mise en œuvre des politiques de réajustements structurels, insuffisamment compensée par l'offre émanant du secteur privé.

Or le développement même de la scolarisation dans le primaire et le premier cycle secondaire, qui a mobilisé au cours des deux dernières décennies des moyens budgétaires importants, et la demande qui commence à se manifester au niveau des entreprises, lorsque l'économie se diversifie, impose une véritable réorientation des institutions éducatives au niveau du secondaire et du supérieur, et des filières professionnelles, pour faire face tout à la fois à la pression des étudiants et aux besoins des entreprises.

Le dernier rapport du FEMISE recommande :

- la revalorisation et le développement des filières professionnelles ;
- l'institution de passerelles entre l'enseignement professionnel et l'enseignement général ;
- le développement de la formation professionnelle dans les PME-PMI ;
- l'encouragement au développement de centres de formation privés ;
- le recours à des incitations fiscales pour développer ces centres ;
- l'évolution de la pédagogie ;
- la généralisation d'une évaluation « externe » des performances des centres de formation professionnelle.

Le rapport du FEMISE met également l'accent sur la quasi inexistence dans les pays partenaires de dispositifs permettant d'offrir aux salariés une formation tout au long de la vie, afin de réactualiser les connaissances acquises, d'en acquérir de nouvelles et de couvrir les risques du changement et de l'insertion dans un monde de plus en plus globalisé.

Afin de remédier à cette situation, le rapport du FEMISE préconise un certain nombre de voies d'action :

- lutter contre l'illettrisme en utilisant les médias et les nouvelles technologies de l'information et de la communication et faire en sorte que chaque élève à la fin de l'école obligatoire soit détenteur d'un socle de compétences de base, lui permettant ultérieurement de les améliorer ou d'en acquérir de nouvelles afin de pouvoir s'adapter aux évolutions technologiques.

Une deuxième chance devrait pouvoir être proposée aux victimes de l'échec scolaire :

- valoriser la compétence technique et professionnelle limitée, accréditée, par rapport à la qualification donnée par le diplôme, laquelle implique des dispositifs institutionnels de longue durée, coûteux et presque exclusivement concentrés dans les villes importantes et qui de ce fait ne peuvent toucher qu'une élite minoritaire ;
- utiliser au maximum les NTIC pour l'enseignement et l'accréditation de façon, d'une part d'obtenir une meilleure diffusion des contenus pédagogiques, de baisser les coûts de l'accréditation et, d'autre part, de développer une industrie du logiciel éducatif, à l'exemple de ce qui se fait en Egypte ;
- enfin, l'effort de formation continue tout au long de la vie est avant tout affaire de volonté individuelle qui doit être stimulée et se traduire pour le salarié qui s'engage dans ce processus par des avantages de salaire et de promotion, en particulier pour l'accès au statut de cadre.

Il est indispensable de mobiliser les acteurs sociaux, chefs d'entreprise, et syndicats de salariés sur cet objectif.

Les Conseils économiques et sociaux recommandent cette approche.

**2. Orienter davantage les activités de recherche fondamentale et appliquée vers la satisfaction des besoins des pays en voie de développement et remédier aux lacunes du marché, qui répond prioritairement aux seuls besoins exprimés par la demande solvable.**

Le rapport du PNUD de 2001 consacré aux nouvelles technologies énumère quelques unes de ces priorités en matière de recherche orientée vers la satisfaction des besoins des pays les plus pauvres.

a) *Dans le domaine médical*, on peut citer la mise au point de vaccins contre le paludisme, le virus VIH et la tuberculose, qui correspondent à la nécessité de lutter contre les pandémies les plus graves, mais aussi des vaccins permettant d'éradiquer des épidémies plus localisées, comme la maladie du sommeil ou l'onchocircose (ou cécité des rivières).

b) *Dans le domaine agronomique*, de nombreuses recherches devraient être initiées, afin de mettre à la disposition des agriculteurs des pays en développement de nouvelles variétés de denrées de base (maïs, sorgho, manioc), adaptées aux conditions agro-climatiques de ces pays, et de lutter ainsi contre le fléau de la malnutrition qui affecte une grande partie de l'Afrique subsaharienne. Or ces cultures vivrières, y compris dans la zone méditerranéenne, sont trop souvent délaissées au profit des cultures d'exportation, qui rapportent des devises mais, dans le même temps, le solde alimentaire global s'aggrave, en raison de la forte augmentation des importations de denrées de base, qui ne sont pas produites en quantité ou en qualité suffisante, faute d'incitations appropriées.

c) *Dans le domaine du numérique*, il serait souhaitable de pousser les recherches appliquées pour la mise au point d'ordinateurs à très bas prix, pouvant se connecter sans fil, ainsi que des logiciels à carte à puce prépayée pour le développement du commerce électronique.

d) *Dans le secteur énergétique*, la mise au point de piles à combustibles et de cellules photo voltaïques bon marché, permettrait la décentralisation de la fourniture d'électricité, à des coûts économiques et environnementaux faibles, et de lutter ainsi contre l'exode rural.

e) *Les technologies de traitement des eaux, d'irrigation et de dessalement de l'eau de mer revêtent également une très grande importance pour la région*. La création de quelques centres d'excellence dans la zone méditerranéenne, orientés vers ces nouvelles formes de «recherche appliquée au développement», et reliés aux centres de recherche du nord, qui travaillent aussi sur ces questions mais de façon non prioritaire, serait une formidable incitation, pour développer de part et d'autre de la Méditerranée un nouveau type de partenariat en matière de recherche.

f) *Parallèlement cela suppose une réflexion plus générale sur les moyens (publics et privés) de financement de ces recherches et une gestion équitable des droits de propriété intellectuelle et industrielle résultant des brevets déposés.*

Actuellement l'accord ADPIC (accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce), conclu dans le cadre de l'OMC autorise, pour lutter contre des situations de monopole, ou de restriction avérée à la concurrence, les Etats à délivrer des licences obligatoires permettant à des entreprises de fabriquer des produits brevetés par d'autres (médicaments génériques par exemple). Or l'expérience montre que ces clauses de sauvegarde, visant à contourner une protection abusive ne sont utilisées que par les pays les plus développés, faute pour les pays les moins développés de disposer des institutions et des compétences juridiques et techniques nécessaires. Il conviendrait d'aider efficacement ces pays à se doter des outils nécessaires, et dans le même esprit à rendre effectives les dispositions inscrites dans de nombreux accords de coopération, visant à favoriser les transferts de technologies du nord vers le sud. En l'absence de telles dispositions, la recherche au sud restera faible et presque exclusivement pilotée par les pays dominants situés au nord, en fonction des intérêts

commerciaux de ces derniers.

Enfin se pose la question du financement des recherches, que les mécanismes du marché ne permettent pas d'assurer.

Comme le montre le rapport du PNUD, les sommes à mobiliser (10 milliards de dollars à l'échelle de la planète) ne sont pas hors de portée, pour peu que la volonté politique existe réellement. Il suffirait d'orienter vers la recherche non commerciale, une partie de l'effort supplémentaire que les Etats ou les institutions internationales se sont engagés, lors du sommet de la terre, à consacrer aux pays en développement, ainsi qu'une fraction des crédits provenant de la conversion de la dette publique, que ces mêmes Etats ou institutions ont permis de dégager afin d'accompagner et de corriger les effets négatifs des politiques d'ajustements structurels.

A ces financements publics, devraient s'ajouter des financements privés venant de fondations et d'entreprises, qui pourraient être utilement encouragés par des incitations fiscales appropriées.

Les Conseils économiques et sociaux partagent cette analyse qui rejoint leurs préoccupations.

### **3 - Mobiliser de façon prioritaire un maximum de moyens, en faveur du développement rapide des NTIC dans tous les pays de la rive sud de la Méditerranée.**

En prolongement de l'action fondamentale visant à élever le niveau de compétences, et d'aptitude à en acquérir de nouvelles, du capital humain de chaque pays dont les développements précédents ont montré le caractère hautement prioritaire, il convient de conduire des actions plus ciblées, visant à accroître l'utilisation par le plus grand nombre des NTIC.

Cette politique ciblée en direction des NTIC, suppose la mise en œuvre coordonnée de quatre axes d'action :

- mise en place des infrastructures de télécommunications indispensables ;
- programmation de l'implantation sur l'ensemble du territoire des terminaux permettant l'accès du plus grand nombre à la toile ;
- formation des formateurs ;
- encouragement au développement d'une industrie des contenus (logiciels).

*a) La modernisation des infrastructures de télécommunications et leur extension sur l'ensemble du territoire, sont non seulement indispensables à la généralisation des NTIC, mais constituent également une des conditions incontournables pour tous les investisseurs extérieurs qui souhaitent développer leurs activités au sud de la Méditerranée.*

Tous les acteurs économiques, qu'ils soient nationaux ou étrangers doivent pouvoir bénéficier d'un accès au réseau, correspondant à leurs besoins, qui soit fiable et à un coût raisonnable, c'est-à-dire compétitif par rapport à d'autres localisations possibles.

Cet objectif doit être atteint grâce à la mise en œuvre de la concurrence entre différents opérateurs (ce qui exclut tout monopole public ou privé) assortie d'obligations de service public, inscrites dans un cahier des charges, que des autorités de régulation indépendantes, ont pour mission de faire respecter. La plupart des pays partenaires du sud et de l'est de la Méditerranée ont engagé les réformes nécessaires du secteur public des télécommunications pour l'ouvrir à la concurrence.

L'Union européenne accompagne ces transformations en finançant sur les fonds MEDA, un programme spécifique, intitulé NATP (Nouvelles approches des télécommunications chez les partenaires méditerranéens), doté de 2,15 millions d'euros.

Ce programme original vise à développer entre les partenaires des échanges d'expériences et d'informations par l'organisation de conférences régionales annuelles, et de sessions de formation en vue de fournir aux décideurs politiques et aux régulateurs les outils dont ils ont besoin pour concevoir et mettre en œuvre leur programme de réforme.

La composante de ce projet lié à l'information et à la communication est également importante, le principal élément étant la création d'un observatoire virtuel des télécommunications méditerranéennes, qui permettra un échange entre les participants aux différentes activités, ainsi qu'avec un public plus vaste. Sont ainsi ciblés les opérateurs actuels et futurs intervenants dans le secteur des télécommunications, les investisseurs, les usagers (industrie et commerce, associations de consommateurs), les experts, les universitaires, les journalistes et les syndicats, c'est-à-dire les principaux acteurs de la société civile.

Si ce programme est de nature à favoriser le développement du financement privé des infrastructures de télécommunications, une attention toute particulière devra néanmoins être apportée au financement des obligations de service public imposées aux opérateurs. Il s'agit de garantir la satisfaction des besoins des publics défavorisés (par leur niveau de revenu, ou par leur éloignement des zones de concentration urbaine), qui ne répondent pas aux critères habituels de rentabilité financière des opérateurs privés. Une intervention régaliennne, et des financements publics demeureront très vraisemblablement nécessaires.

*b) les tableaux statistiques que nous avons précédemment commentés montrent un écart très important entre le nord et le sud, en ce qui concerne le nombre d'ordinateurs reliés à internet à la disposition de la population.*

Il serait vain d'imaginer que la seule réduction du prix d'acquisition de ces ordinateurs, dont l'expérience nous apprend qu'ils deviennent très rapidement obsolètes en ce qui concerne leurs capacités, ce qui exige leur renouvellement fréquent, suffira à réduire les considérables écarts observés actuellement. En effet ces matériels resteront encore, en dépit de l'abaissement constant de leur prix, inaccessibles à tous ceux qui ne disposent que de quelques euros par jour, pour faire face à leurs besoins vitaux, et qui constituent encore la majorité de la population des pays du sud.

Il est donc nécessaire d'aider ces pays à concevoir et à mettre en œuvre des programmes d'implantation des ordinateurs permettant l'accès à internet, à l'intérieur de structures autorisant leur utilisation collective comme les bibliothèques favorisant déjà la mise à disposition collective des supports plus traditionnels que sont les livres.

Les lieux d'enseignement, de l'école à l'université, ont une vocation naturelle à être les réceptacles de ces terminaux, ce qui se pratique déjà, dans la plupart des pays développés qui se sont fixés comme objectif de doter chaque école, sur leur territoire, dès le stade de l'école primaire, de tels équipements.

Ce choix se justifie d'autant plus pour les pays émergents ou en développement, qu'à la différence de ce qui se passe dans les pays développés, les élèves n'ont pas la possibilité d'utiliser, à la maison, les ordinateurs personnels de leurs parents, dont ces derniers sont dépourvus, ce qui crée de nouvelles inégalités.

Comme le souligne très justement le rapport mondial sur l'éducation de l'UNESCO (1998), l'introduction de l'ordinateur à l'école n'a pas seulement pour avantage de développer chez les élèves l'apprentissage de l'usage des NTIC, mais, sous réserve que soient réunies d'autres conditions

que nous examinerons ci-après (formation des enseignants et mise au point de logiciels éducatifs adaptés aux programmes d'enseignement) d'offrir de nouveaux outils pédagogiques qui permettront d'améliorer l'efficacité de l'enseignement dispensé.

Les entreprises privées ou collectivités (municipalités, bibliothèques, etc.) disposant d'équipements numériques, pourraient sous des conditions à définir développer des formes d'apprentissage à l'usage des NTIC, ouvertes à un public plus vaste que le public scolaire, ce qui permettrait d'offrir également l'accès à l'internet dans des lieux de convivialité plus largement fréquentés comme les cybercafés, qui connaissent déjà un très grand succès dans certains pays du sud.

En réciprocité, les écoles ou universités qui disposent des équipements nécessaires devraient être «ouvertes» à tous ceux qui souhaitent se familiariser avec l'usage des NTIC, ou se perfectionner dans leur utilisation afin d'obtenir par le décloisonnement des sources d'accès aux nouveaux savoirs, l'effet de synergie et de multiplication maximale.

*c) La formation des formateurs, en nombre suffisant, capables de démultiplier le plus rapidement possible l'apprentissage à l'usage des NTIC est une exigence incontournable pour le développement de ces dernières et leur diffusion dans la société.*

Cette exigence se décline selon des formes différentes selon qu'il s'agit de formations dispensées dans le cadre du système éducatif, ou dans le cadre des activités économiques et financières, ou de la société civile, au sens le plus large.

Dans le premier cas, les universités et les écoles normales, qui forment les enseignants, sont en première ligne, dans le second cas, il appartient aux entreprises publiques et privées, aux assemblées consulaires, aux mouvements associatifs et syndicaux, de prendre les initiatives adéquates.

Les autorités politiques qui orientent les programmes de formation, au niveau national, ou local, ont la responsabilité de veiller à ce que l'apprentissage de l'usage des NTIC fasse partie intégrante des programmes éducatifs, si possible dès le stade de l'école primaire, et de prévoir la formation des enseignants en conséquence. Ces mêmes autorités, peuvent encourager le secteur privé à développer l'apprentissage des NTIC par des incitations appropriées, notamment dans le domaine fiscal.

*d) Le développement d'une industrie «des contenus» (logiciels) adaptés aux besoins spécifiques des pays du sud, actuellement presque inexistante, constitue un énorme défi, qui ne pourra être relevé que par une coopération nord-sud très intense.*

Cette exigence se manifeste essentiellement pour les logiciels élaborés à des fins éducatives. Les contenus disponibles sur le marché des pays développés ne peuvent être adaptés tels quels aux besoins des pays du sud, comme le souligne le rapport de l'UNESCO déjà cité. En effet, comme on a déjà pu l'observer pour les manuels scolaires traditionnels, ces outils pédagogiques doivent s'intégrer dans un contexte linguistique et culturel, familier aux apprenants, qui implique qu'ils soient conçus de façon spécifique en fonction de ce contexte, et non pas être la simple transposition d'outils conçus dans un contexte profondément différent.

L'élaboration de tels outils ne peut être réalisée que par des équipes pluridisciplinaires incluant des spécialistes des différentes disciplines enseignées, des linguistes et des pédagogues. Avant de pouvoir faire l'objet d'une diffusion généralisée, permettant des économies d'échelles indispensables, la mise au point de ces logiciels doit s'appuyer sur des efforts de recherche et de développement coûteux et sur l'expérimentation de projets pilotes destinés à les valider.

Cet effort peut apparaître, de par son ampleur comme hors de portée, mais s'il est entrepris, il est porteur de progrès considérables en matière d'amélioration et d'efficacité, tant quantitative (développement de nouvelles formes de télé-enseignement pour les exclus du système

scolaire), que qualitative des systèmes d'éducation des pays du sud de la Méditerranée, et constitue un atout majeur pour la diffusion la plus large possible des NTIC. Son succès dépend de l'intensification tant de la coopération nord-sud, que la coopération sud-sud, l'expérience de chacun étant utile à tous.

Pour cet ensemble de raisons, les conseils économiques et sociaux, qui ont coopéré au présent rapport, proposent que cet enjeu majeur que constitue la création d'une industrie des contenus numériques au sud, soit considéré comme une des priorités du partenariat euro-méditerranéen.

#### ***4 – Favoriser la mise en réseau des principaux centres de diffusion du savoir ; clé de la réussite pour l'introduction des NTIC dans les sociétés méditerranéennes.***

La révolution introduite par les NTIC, par rapport aux technologies de l'information du siècle précédent (radio, télévision, téléphone) c'est à la fois leur caractère multimédias, associant les textes écrits, les sons et les images, qui peuvent être diffusés en temps réel, et la possibilité offerte de communication interactive, également en temps réel.

L'impact maximum est atteint, lorsque les différents acteurs de la société reliés aux autoroutes de l'information sont interconnectés en réseaux, pouvant échanger à tout moment des données, c'est-à-dire non seulement des informations mais aussi des expériences, des opinions, des interrogations et des doutes, dont on sait qu'ils sont le principal moteur des découvertes scientifiques.

Aussi convient-il de saluer l'initiative pour le développement de la société de l'information euro-méditerranéenne intitulée programme EUMEDIS, prise par la Commission Européenne dans le cadre du partenariat, qui répond très précisément à cet objectif de mise en place de réseaux de diffusion du savoir, de part et d'autre de la Méditerranée.

Cette initiative est l'aboutissement des travaux d'experts conduits à la suite de la Conférence ministérielle qui s'est tenue à Rome les 30 et 31 mai 1996 sur le thème central de « la construction de la société de l'information euro-méditerranéenne ».

Les 26 projets sélectionnés pour un financement au titre du programme EUMEDIS ayant seulement démarré au début ou dans le courant de l'année 2002, il n'est pas possible d'en évaluer les effets et les résultats, mais ils présentent néanmoins, quels que soient les secteurs d'application retenus des caractéristiques communes qui semblent bien adaptées à l'objectif recherché : une utilisation intelligente (et non sous forme de gadget) des NTIC, dans les sociétés méditerranéennes.

Les projets pilotes ont tous une assise régionale large, regroupant un nombre conséquent de partenaires des deux rives de la Méditerranée, ce qui est très encourageant. Toutefois, la participation des partenaires du nord de l'Union européenne (Royaume Uni, Allemagne, Pays scandinaves) est beaucoup moins importante que celle des pays riverains de la Méditerranée, ce qui est regrettable et devrait être corrigé à l'avenir, pour que la coopération euro-méditerranéenne, soit vraiment perçue comme un enjeu politique majeur, pour l'ensemble de l'Union européenne, surtout après son élargissement à l'Est.

Les projets retenus visent également à livrer des bénéfices immédiats pour les communautés d'utilisateurs cibles que sont les hôpitaux (secteur santé), les centres de formation et de recherche (secteur éducation), les entreprises, et plus particulièrement les PME (secteur innovation et commerce électronique), les opérateurs touristiques et les musées (secteur tourisme). Dans cette perspective, le rôle des animateurs de ces projets, et notamment des fédérations professionnelles ou des administrations publiques est capital, afin que les acquis soient très largement disséminés et bénéficient réellement au plus grand nombre. C'est un point fondamental de l'évaluation ex-post des projets, qui devrait par ailleurs permettre d'atteindre l'objectif d'un autofinancement des réseaux mis en place, à l'issue de la période d'expérimentation, qui bénéficie d'un soutien très important, à hauteur de près de 80

% des fonds MEDA.

Le programme EUMEDIS, représente une initiative ambitieuse et novatrice de coopération régionale dans un secteur clé pour le développement économique et social futur des pays partenaires, à savoir l'appropriation des nouvelles technologies de l'information et de la communication par le plus grand nombre possible d'acteurs économiques et sociaux.

Son succès dépendra très largement du soutien que lui apporteront à la fois les autorités politiques et administratives au niveau national et local, et les différents partenaires de la société civile, qui en seront à la fois les acteurs et les bénéficiaires principaux.

## **5 – Promouvoir la mobilité entre les deux rives de la Méditerranée, des étudiants, des enseignants et des chercheurs, une exigence incontournable pour l'apprentissage et la diffusion des NTIC**

### *a)- Favoriser la mobilité dans l'enseignement supérieur et la recherche*

En effet la mise en réseau des centres de diffusion du savoir, n'atteindra une pleine efficacité, que si elle s'accompagne d'une mobilité accrue des dispensateurs du savoir et des apprenants.

L'Union européenne a dans ce domaine conduit des expériences qui se sont révélées très innovantes et qui ont connu un grand succès, auprès de ses États membres. Ainsi le programme ERASMUS, qui vise à favoriser les échanges d'étudiants au niveau de l'enseignement supérieur, avec intégration dans leurs cursus universitaires des cycles d'études effectuées en dehors de leur pays d'origine, concerne aujourd'hui 100000 étudiants, avec un degré de satisfaction des intéressés, tout à fait remarquable.

Parallèlement l'Union européenne a développé le programme TEMPUS, visant à développer la coopération dans le domaine éducatif, tout d'abord avec les PECO (Pays d'Europe Centrale et Orientale), puis avec les États de l'ancienne URSS, et plus récemment avec les pays partenaires méditerranéens. Ce programme inclut des encouragements à la mobilité, mais vise l'objectif plus large de la modernisation des systèmes éducatifs des pays partenaires.

L'intérêt porté à cette forme de coopération par les pays partenaires méditerranéens est manifeste, puisque tous ont demandé à en bénéficier dans le cadre des financements apportés par le programme MEDA, à hauteur de 41 millions d'euros, soit 13 % de l'ensemble des crédits consacrés au secteur éducation, ce qui est considérable dans la mesure où TEMPUS ne concerne que l'enseignement supérieur.

Encore plus récemment, l'Union européenne a lancé une nouvelle initiative, intitulée ERASMUS WORLD, qui a fait l'objet d'un examen par le Parlement européen au cours de sa session d'avril et qui s'adresse à l'ensemble des pays tiers. Les partenaires méditerranéens y auront donc accès, mais de façon non exclusive.

Le programme ERASMUS WORLD, que le rapporteur du Parlement européen propose de rebaptiser en ERASMUS-MUNDUS, afin de substituer le latin, langue ancienne et universelle de culture, à l'anglais, langue véhiculaire internationale, est très ambitieux puisqu'il vise à instituer des masters Union européenne, associant au moins trois établissements d'enseignement supérieur de trois États Membres différents de l'Union européenne.

Ces masters seraient ouverts aux étudiants de l'Union européenne, et des pays tiers. Ces derniers pourraient bénéficier de bourses d'un montant de 1600 euros par mois, de même que des universitaires, venant enseigner ou faire des recherches dans le cadre des masters sélectionnés.

Le programme prévoit la possibilité d'accords de partenariat entre les masters Union européenne et les établissements d'enseignements supérieur des pays tiers, afin de permettre une mobilité en sens inverse, de l'Union européenne vers les pays tiers. Toutefois ces accords de partenariat ne sont pas obligatoires, ce qui est sans doute regrettable et confère à l'initiative un caractère un peu élitiste et unilatéral.

Si la préoccupation de l'Union européenne d'attirer dans ces universités les meilleurs étudiants des pays tiers, comme le font les Etats-Unis et le Canada, est tout à fait légitime, cela ne devrait pas la dispenser de développer des partenariats avec les pays d'origine des étudiants, afin de conforter dans ces pays les structures de l'enseignement supérieur.

Aussi les Conseils économiques et sociaux euroméditerranéens se doivent d'appuyer la recommandation formulée par le rapporteur du Parlement européen, Madame de SARNEZ, de privilégier dans la sélection des masters Union européens, ceux qui auront conclu de tels accords de partenariat.

Les centres de formation supérieure des pays méditerranéens, qui sont actifs dans le cadre des programmes TEMPUS, devraient être sollicités en priorité pour la conclusion de ce type de partenariat avec les futures masters Union européenne. Il est tout à fait essentiel que la mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs se fassent dans les deux sens, afin de renforcer les capacités des pays du sud. Dans cet esprit, il serait nécessaire que les périodes de formation accomplies dans les pays tiers, puissent sous certaines conditions à définir dans le cadre des accords de partenariat, être validées dans les cursus universitaires, comme cela se pratique au sein de l'Union européenne.

*b) - Etendre la mobilité aux autres types de formation, notamment la formation professionnelle des jeunes et la formation tout au long de la vie pour les adultes déjà entrés dans la vie professionnelle active*

En effet le programme TEMPUS étendu aux pays partenaires méditerranéens s'adresse principalement à l'enseignement supérieur, de même que le programme ERASMUS-MUNDUS, alors que des besoins considérables en matière de formation professionnelle des jeunes et des adultes ont été recensés dans ces pays. L'expérience acquise par l'Union européenne en la matière devrait être mise au service du partenariat euroméditerranéen.

Le programme LEONARDO DA VINCI, spécialement dédié à la formation professionnelle des jeunes européens a été doté, pour sa seconde phase s'étendant du 1<sup>er</sup> janvier 2000 au 31 décembre 2006 de crédits très importants (1150 millions d'euros). Dans sa phase initiale, de 1995 à 1999, ce programme avait mobilisé 750 millions d'euros, et favorisé la mobilité de 130000 personnes en formation, essentiellement des jeunes.

Par ailleurs, le volet GRUNDTVIG du programme SOCRATES, s'adresse spécifiquement à la formation des adultes tout au long de la vie, et bénéficiera pour la période 2000-2006, de 7 % de l'enveloppe totale du programme, soit près de 13 millions d'Euros.

Les Conseils économiques et sociaux euroméditerranéens proposent que les Etats partenaires méditerranéens qui le souhaiteraient, puissent dans le cadre du programme MEDA, être associés aux programmes européens LEONARDO DA VINCI et GRUNDTVIG.

*c) – Faire en sorte que les financements publics européens en faveur des parcours de formations, à l’extérieur du pays d’origine des apprenants, servent de catalyseurs, pour des financements publics additionnels, dans le cadre des accords nationaux bilatéraux ou de coopération décentralisée, et à des financements privés, en provenance de fondations, d’entreprises ou d’organisations professionnelles, telles que les chambres consulaires*

Les initiatives européennes qui ont été décrites aux paragraphes précédents, ont eu l’immense mérite d’ouvrir des voies très prometteuses, en matière de parcours de formation, reposant sur la mobilité des formateurs et des apprenants. Toutefois, elles sont victimes de leur succès et se heurtent sérieusement aux limites du budget de l’Union européenne, qu’il s’agisse des actions internes ou externes.

Il est donc nécessaire de rechercher des financements additionnels en provenance :

- des Etats Membres de l’Union européenne, qui ont un intérêt évident, pour le rayonnement de leurs propres systèmes de formation à encourager ces formes de mobilité par l’octroi de bourses aux étudiants ou candidats à la formation.
- des collectivités territoriales, dans le cadre des accords de coopération décentralisée, afin de conforter les actions de développement conduites par ailleurs qui n’auront une pleine efficacité que si elles comportent un volet formation substantiel.
- des grandes fondations privées, des entreprises, des organisations professionnelles, qui sont actives dans le secteur de la formation et qui peuvent développer des actions de formation en alternance, ou offrir des stages qualifiants en entreprises ou encore favoriser le financement de la mobilité par l’octroi de bourses.

La fondation européenne pour la formation, dont le siège est à Turin, et qui est habilitée à apporter une assistance technique aux programmes de formation professionnelles élaborés pour les pays méditerranéens partenaires, pourrait se voir confier un rôle actif en matière de promotion de la mobilité, par exemple par la création d’une bourse d’échanges (offres et demandes de mobilité) sur son site internet.

*d) - Adopter une politique des visas, qui soit favorable à la mobilité de toutes les personnes engagées dans le partenariat euro-méditerranéen*

La mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs, suppose des facilités de déplacement, qui actuellement sont souvent entravées, par les formalités exigées pour l’obtention des visas.

Pour toutes les personnes actives dans le cadre du partenariat et des échanges qui lui sont liés, les Conseils économiques et sociaux euro-méditerranéens proposent que ces formalités soient considérablement allégées, par exemple par l’octroi d’un visa de longue durée (pouvant aller jusqu’à cinq ans), permettant des allers et retours fréquents entre l’Union Européenne et les Etats méditerranéens partenaires, dans le sens sud-nord, comme dans le sens nord sud.

\*  
\* \*

## CONCLUSION

La question de l'accès au NTIC des pays riverains du Sud et de l'Est méditerranéen dans des conditions qui ne les marginalisent pas, mais qui au contraire, leur permettent de combler leur retard de développement économique et social, doit devenir une des priorités forte de la coopération et du partenariat euro-méditerranéen. Elle conditionne l'intégration pleine et entière de ces pays à la priorité globale de la connaissance.

En effet, si à juste titre, en adoptant la stratégie de LISBONNE en mars 2000, l'Union européenne a mis l'accent sur la valorisation de la ressource humaine, pour s'adapter et faire face aux défis de la mondialisation et de la révolution technologique, cette exigence prend encore plus d'acuité dans les pays du Sud en raison de leur situation démographique, et de l'existence d'une forte population jeune, aujourd'hui insuffisamment formée. A l'inverse les pays européens, dont la population vieillit, doivent faire face à une perspective de diminution de leur population active.

De ce fait le risque est réel, et déjà perceptible, que les pays les plus développés aspirent les compétences, notamment des jeunes originaires des pays du Sud. Ces derniers auraient à supporter les charges de la formation initiale de ces jeunes, sans en avoir le bénéfice, au moment où ils entrent dans la vie active et pourraient contribuer au développement économique de leur pays.

Il est donc impératif de veiller à ce que l'élévation du niveau de formation des jeunes, ou des salariés en activité bénéficiant de la formation continue, s'accompagne d'un renforcement du tissu économique et social, favorisant l'emploi dans le pays de formation.

Cette exigence renvoie à l'accroissement du flux des investissements directs (y compris dans la formation) et des transferts de technologie, en direction des pays du Sud, qui était l'un des grands objectifs du partenariat euroméditerranéen, initié par la Conférence de Barcelone, mais dont la concrétisation se fait attendre.

Si la mobilité des hommes est bénéfique en soi, car elle permet un renouvellement des expériences et des connaissances, elle peut avoir des conséquences très défavorables au plan social, si elle se fait toujours dans le même sens, c'est à dire des pays pauvres vers les pays riches. Les premiers risquent d'avoir de réelles difficultés pour accueillir humainement ces flux d'immigrés et assurer leur intégration dans les meilleures conditions. Les seconds perdent une partie substantielle de leurs forces vives, ce qui risque d'accentuer leur retard de développement, ne serait ce que parce que leur marché national ne se développe pas suffisamment, et de ce fait n'attire pas les investisseurs étrangers, voire même nationaux.

Dans cette optique, l'effet des nouvelles technologies de l'information et de la communication sur les créations d'emplois ne peut être dissocié de la localisation de ces dernières. Comment faire en sorte que les NTIC, non seulement créent plus d'emplois, mais contribuent également à une distribution équitable de ces emplois, et des activités qui leur sont liées entre les territoires ? Il s'agit-là d'un nouveau et formidable défi posé à la coopération euroméditerranéenne.

Il ne pourra être relevé que si les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée qui le souhaiteraient, puissent être partie prenante à la stratégie de Lisbonne, qui devra prendre en compte, comme d'ailleurs pour les futurs États Membres de l'Union (PECO), leurs spécificités propres.

Mais cette association à la stratégie de Lisbonne ne pourra réussir que si elle s'intègre dans une politique de coopération globale, prenant pleinement en compte l'ensemble des variables stratégiques du développement (équilibre macroéconomique, cohésion sociale et territoriale, bonne gouvernance, modernisation et stabilité du cadre juridique et institutionnel, renforcement de l'esprit d'entreprise, intégration progressive du secteur informel dans l'économie), qui devraient constituer de plus en plus les principaux axes du partenariat euroméditerranéen.